



RAPPORT ANNUEL
2018 2019



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE

MISSION

Assurer la protection du public, la qualité des services professionnels fournis par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique et le développement de ces deux professions.

VISION

Continuer d'améliorer l'accessibilité et la qualité des soins à la population, tout en exerçant son influence afin que la physiothérapie et ses professionnels jouent un rôle de premier plan dans le système de santé québécois.

VALEURS

- La protection du public.
- L'engagement des membres à œuvrer à l'amélioration de l'autonomie physique de la population québécoise.
- La reconnaissance de la qualité de la contribution de ses membres à la santé de la population et au rayonnement de leur profession.
- Un respect mutuel, aussi bien entre les membres eux-mêmes qu'entre les membres et les instances de l'Ordre.
- L'équité dans l'accueil ainsi que dans le traitement des requêtes du public et des membres.
- La clarté, la simplicité et l'authenticité dans ses communications.

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

M^e Sonia Lebel

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

M^e Sonia Lebel

Ministre de la Justice
Responsable de l'application des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Denis Pelletier, pht

Président de l'OPPQ

D^{re} Diane Legault

Présidente
Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Denis Pelletier, pht

Président de l'OPPQ



TABLE DES MATIÈRES

6	Mot du président
9	Mot de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre
12	Direction générale et secrétariat de l'Ordre
12	SERVICES JURIDIQUES
14	EXERCICE ILLÉGAL
15	RAPPORT DES ÉLECTIONS 2018
16	SERVICE DE L'ADMISSION
20	COMITÉ DE RÉVISION DE L'ADMISSION
21	Conseil d'administration
23	Assemblée générale annuelle
24	Comité exécutif
26	Comité sur la gouvernance
28	Comité des finances et d'audit
29	Comité des ressources humaines
30	Bureau du syndic
32	Direction du développement et du soutien professionnels
32	ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT
34	PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE
39	FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE
43	Direction de l'inspection professionnelle
43	ACTIVITÉS D'INSPECTION
44	COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE
47	COURTAGE EN CONNAISSANCES
48	Direction des communications
48	RAPPORT DE LA DIRECTION
54	Direction des services administratifs
54	RAPPORT DE LA DIRECTION
55	Autres comités concernant la protection du public
55	CONSEIL DE DISCIPLINE
58	COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES
59	COMITÉ DE LA FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE
60	Renseignements généraux
60	MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC
63	ASSURANCES (GARANTIE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE)
63	DÉCLARATION D'EXERCICE EN SOCIÉTÉ
64	DÉLIVRANCE D'ATTESTATIONS (UASD ET MANIPULATIONS VERTÉBRALES ET ARTICULAIRES)
65	PERSONNEL DE L'OPPQ
67	États financiers
68	RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
79	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.



DENIS PELLETIER, pht

Mot du président

Il y a une chose qu'il me tient particulièrement à cœur de communiquer lorsque j'écris le mot du président dans le rapport annuel. Cela touche la notion de savoir bien s'entourer pour avoir du succès. Je bénéficie de cette chance singulière d'être bien entouré à l'Ordre. C'est pourquoi je tiens à souligner la qualité remarquable du travail accompli par le personnel, les membres de l'Ordre et ceux de nos divers comités. Ensemble, ils permettent à notre organisation de réaliser jour après jour sa mission de protection du public. Au nom de l'Ordre, je les remercie très chaleureusement.

Une nouvelle directrice générale

L'Ordre a accueilli sa nouvelle directrice générale, M^e Marie-France Salvas, en septembre 2018. M^e Salvas était à l'emploi de l'Ordre depuis 15 ans et s'est rapidement révélée un choix de grande qualité pour l'Ordre. Sa vision moderne et sa compréhension extensive du système professionnel, jumelées à ses qualités humaines soutiennent efficacement la quête d'excellence de notre organisation.

Les grands changements au Code des professions

Les importantes modifications apportées au *Code des professions* ont continué de mobiliser les employés de l'Ordre et le conseil d'administration. Diverses directions ont dû s'adapter aux nouvelles façons de faire et l'ensemble de l'équipe a relevé ce défi avec diligence et efficacité. Vous en trouverez des exemples détaillés dans ce rapport annuel.

Consultations sur l'article 4 du Règlement 94m)

La tournée régionale visant à recueillir les commentaires des membres sur une nouvelle mouture de l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ* a débuté au mois de mars 2019 et se poursuivra jusqu'en juin 2019. Au total, ce sont 16 présentations dans 15 villes différentes qui seront réalisées. Cela permettra d'apporter des améliorations à la version qui sera ultimement proposée. Des consultations supplémentaires seront menées auprès des membres avant que le conseil d'administration adopte une version définitive à transmettre à l'Office des professions.

« **LE DÉFI MAJEUR** que constitue l'accessibilité des soins de physiothérapie mobilise une grande partie de nos efforts. 18 000 personnes sont en attente de soins en physiothérapie dans le secteur public. »

Prix Carol-L.-Richards

L'Ordre a remis le prix Carol-L.-Richards 2018 à M^{me} Chantale Dumoulin, physiothérapeute, lors du congrès Montréal18, organisé conjointement par l'Association canadienne de physiothérapie, l'Association québécoise de physiothérapie et l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec au Palais des congrès de Montréal. Ce prix, qui souligne la carrière remarquable d'un professionnel de la physiothérapie, a été remis à M^{me} Dumoulin par M^{me} Elaine Maheu, lauréate 2017.

Actualisation du programme *Techniques de physiothérapie*

L'Ordre a contribué très étroitement aux travaux d'actualisation du programme *Techniques de physiothérapie*. L'Ordre a été l'initiateur de ce projet important grâce aux travaux menés par le comité de la formation. À terme, le public sera mieux servi grâce à des professionnels mieux formés pour accompagner la population dans les défis qu'elle rencontre.

Culture de plaies

Les professionnels de la physiothérapie interviennent régulièrement auprès de patients présentant des plaies. La culture de plaies par écouvillonnage ne fait pas partie des nombreuses interventions qui leur sont permises. L'Ordre, de concert avec ses partenaires, s'active pour rendre cette activité réalisable par les professionnels de la physiothérapie, ce qui permettra aux patients d'avoir des soins plus efficaces et rapides.

Ostéopathie

L'Ordre a été interpellé par l'Office des professions du Québec concernant l'encadrement de l'exercice de l'ostéopathie au Québec. Aucune décision n'a été arrêtée

par l'Office à ce jour et l'Ordre continue à collaborer avec les partenaires concernés pour arriver à une solution dans ce dossier qui touche la sécurité du public.

Travaux menés avec les partenaires de l'OPPQ

1 ALLIANCE CANADIENNE DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION DE LA PHYSIOTHÉRAPIE (ALLIANCE)

L'Ordre prend part activement aux divers travaux en cours menés par l'Alliance et cela se concrétise par diverses réalisations. La mobilité des professionnels au Canada, la téléadaptation interprovinciale, l'analyse des dossiers des candidats étrangers et l'examen des compétences en physiothérapie font l'objet de réflexions soutenues.

2 ASSOCIATION CANADIENNE DE PHYSIOTHÉRAPIE

Cette année, l'Association canadienne de physiothérapie (ACP), l'Association québécoise de physiothérapie (AQP) et l'Ordre ont organisé conjointement un congrès d'envergure nationale, Montréal18, qui s'est déroulé au Palais des congrès de Montréal en novembre 2018. Cet événement a connu un grand succès et a réuni près de 1 000 participants.

3 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE PHYSIOTHÉRAPIE ET FÉDÉRATION DES CLINIQUES DE PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

L'Ordre collabore régulièrement avec l'AQP et la FCPQ, dans le respect des missions respectives de chaque organisme. Dans ce cadre, l'Ordre a participé aux travaux de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) ainsi

qu'aux travaux de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ). La crise des opiacés a aussi fait l'objet de discussions. Le défi majeur que constitue l'accessibilité des soins de physiothérapie mobilise une grande partie de nos efforts. En effet, près de 18 000 personnes sont en attente de soins en physiothérapie dans le secteur public.

Principales représentations de la présidence en 2018-2019

1 ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

- Présentation de l'Ordre aux étudiants des cégeps de Sherbrooke, de Chicoutimi et Marie-Victorin, des collèges Ellis et Dawson et des universités McGill, de Montréal, de Sherbrooke et du Québec à Chicoutimi.
- Rencontre avec les enseignants des cégeps de Sherbrooke et de Chicoutimi, du collège Ellis ainsi que des universités de Sherbrooke et du Québec à Chicoutimi.

2 MEMBRES

- Présentation à l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Fédération des cliniques de physiothérapie du Québec (FCPQ).
- Présentation à l'AGA de l'AQP.
- Participation à l'AGA de l'Association québécoise de physiothérapie manuelle orthopédique (AQPMO).
- Rencontre des membres à Trois-Rivières et Longueuil (début de la tournée régionale du président).
- Plusieurs rencontres ponctuelles avec les membres.
- Animation des comptes Facebook, LinkedIn et Twitter.

3 RELATIONS INTERPROFESSIONNELLES

- Rencontres avec les représentants de la FCPQ.
- Rencontres avec les représentants de l'AQP.
- Rencontre avec les représentants d'Ostéopathie Québec.
- Rencontres de collaboration interprofessionnelle avec les autres ordres.

4 ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

- Rencontres avec l'Office des professions.
- Participation aux forums des présidents, au comité exécutif, aux assemblées des membres et à l'assemblée générale annuelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Rencontres avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) dans le dossier de la prévention de la chronicité des lésions musculosquelettiques.
- Rencontres avec la Société de l'assurance automobile du Québec dans le dossier des traumatismes craniocérébraux légers (TCCL).
- Rencontre nationale de main-d'œuvre en réadaptation avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).
- Rencontre avec le MSSS dans le dossier d'amélioration de l'accès aux services de physiothérapie dans le secteur public.
- Rencontre avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) dans le dossier des travaux d'actualisation du programme *Techniques de physiothérapie*.

5 PARTICIPATION À DES ÉVÉNEMENTS OU FORMATIONS

- Congrès conjoint OPPQ-ACP-AQP Montréal18.
- Tournoi de golf conjoint OPPQ-ACP-AQP au profit de la recherche clinique en physiothérapie.
- Colloque en réadaptation physique.
- 9^e Colloque sur les enjeux interprofessionnels en santé et en relations humaines.
- Participation aux activités de Contact Physio Québec, Association Physio Montréal, Regroupement Physio Sag-Lac.



Denis Pelletier, pht
Président



M^{me} MARIE-FRANCE SALVAT, avocate

Mot de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté de relever les défis inhérents à la fonction de directrice générale et secrétaire de l'Ordre à compter de septembre 2018. Je joins ma voix à celle du président pour réitérer notre appréciation de la qualité remarquable du travail accompli par le personnel de l'Ordre, les administrateurs du conseil d'administration (CA) et les membres de nos divers comités. L'efficacité de l'Ordre à remplir sa mission de protection du public et à servir ses membres repose sur cette qualité et le dévouement de son personnel.

Au cours de cet exercice financier, l'Ordre a poursuivi ses travaux d'adaptation aux changements technologiques avec l'objectif, notamment, de simplifier la vie de ses membres et de mieux les accompagner dans leur vie professionnelle. L'Ordre a persévéré dans le développement de sa base de données et a multiplié ses efforts pour préserver la sécurité et l'efficacité de ses plateformes informatiques. L'Ordre a aussi réalisé de nombreux travaux visant à répondre aux nouvelles exigences du *Code des professions*, et ce, dans un souci constant de saine gouvernance.

Travaux sur la base de données des membres

Au cours de cette année, plusieurs améliorations ont été apportées au module de renouvellement de l'inscription afin de rendre la déclaration annuelle plus simple et plus

rapide. L'Ordre a également mis à jour le système de déclaration des membres qui exercent en société. Plusieurs mises à jour dans notre système informatique ont été réalisées et font désormais gagner un temps considérable aux employés lors du traitement des dossiers.

De plus, l'Ordre a procédé à la migration du portfolio vers la nouvelle plateforme informatique, ce qui a permis aux membres d'avoir accès dans un même environnement virtuel à toutes les informations qui concernent leurs activités à l'Ordre. Ils retrouvent notamment sur cette plateforme leur portfolio, leurs inscriptions au programme de formation continue de l'Ordre, leurs attestations de présence ainsi que leurs reçus relatifs aux activités de formation de l'Ordre. Le développement de ce portail informatique a été également réalisé en prévision de l'avancement des travaux entourant le projet de règlement sur la formation continue obligatoire.

« L'ORDRE A PERSÉVÉRÉ dans le développement de sa base de données et a multiplié ses efforts pour préserver la sécurité et l'efficacité de ses plateformes informatiques. »

Un nouveau module d'inspection professionnelle a également été implanté à la fin de l'année financière. Il a été conçu pour diminuer les délais de traitement des dossiers et faciliter les communications auprès des membres qui feront l'objet d'une inspection. Ce système informatique nous permettra par ailleurs de réduire les frais de gestion, notamment grâce à la diminution des envois postaux. L'Ordre poursuit ses efforts en ce qui concerne la réduction de son empreinte environnementale en limitant l'utilisation du papier.

Au cours du prochain exercice financier, l'Ordre poursuivra ses chantiers de modernisation avec le développement de nouveaux modules informatiques destinés à l'admission et au Bureau du syndic.

Développer un portail informatique peut paraître simple de l'extérieur. Il s'agit en réalité d'une tâche complexe qui nécessite beaucoup de travail. L'engagement et la collaboration de tous les employés sont des éléments indispensables à la réussite de ce projet d'envergure.

Fin du statut étudiant

Lancé en 2015, le statut étudiant permettait aux étudiants en physiothérapie qui y adhéraient d'accéder aux informations, publications, rabais et outils Web destinés aux membres de l'OPPQ. Face aux nombreux défis techniques rencontrés et aux ressources humaines sollicitées, l'OPPQ a décidé de suspendre le projet en 2018. Toutefois, l'Ordre poursuit certaines activités auprès des étudiants afin d'établir un contact privilégié avec ces futurs professionnels. Ainsi, l'OPPQ met désormais à leur disposition une section dans son site Internet leur permettant d'accéder

à des outils relatifs à la pratique professionnelle. De plus, le président poursuit ses tournées dans les établissements et l'Ordre accorde aux étudiants un tarif préférentiel sur certaines activités de formation.

Des changements dans notre équipe

La structure organisationnelle de l'Ordre a connu plusieurs changements pendant l'exercice 2018-2019. D'une part, la réduction de la taille du CA — qui est passé de 24 à 16 administrateurs — s'est concrétisée au début de l'exercice 2018-2019 par une élection dans toutes les régions, tant pour les administrateurs physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique que pour le président. À la fin de cette première année, le bilan est très positif. Nous sommes à même de constater que la réduction du nombre d'administrateurs a dynamisé les échanges lors des séances du CA. Il est aussi important de souligner que la volonté de nos administrateurs de s'impliquer dans les divers travaux de l'Ordre n'a jamais fléchi et continue d'être un élément indispensable à l'accomplissement de la mission de l'Ordre.

D'autre part, quelques modifications ont également été apportées à la structure administrative de l'Ordre en collaboration avec le comité des ressources humaines et le CA. Tout d'abord, il a été décidé de scinder la Direction du développement et de la qualité de l'exercice (DDQE) en deux directions distinctes : la Direction du développement et du soutien professionnels (DDSP) et la Direction de l'inspection professionnelle (DIP). En effet, après une période d'essai d'un an, l'Ordre a pu constater l'ampleur

du travail à réaliser en matière d'inspection professionnelle et la nécessité d'une direction distincte pour atteindre l'ensemble des objectifs ciblés.

De plus, la réorganisation du Service des communications a entraîné la nomination d'une nouvelle coordonnatrice aux communications. Par ailleurs, l'annonce du départ à la retraite de notre réceptionniste, après presque 15 ans à l'Ordre, a été l'occasion de moderniser ce titre d'emploi et les fonctions qui lui correspondent en le renommant « adjointe aux communications et au service à la clientèle », ce qui permet à la personne qui occupe ce poste de voir son rôle bonifié sous plusieurs aspects.

En début d'année 2019, la direction générale a mis en place une politique encadrant le télétravail afin d'optimiser la qualité de vie de ses employés et de faciliter la conciliation de leurs vies professionnelle et personnelle. L'implantation de ce mode de travail avantage également l'Ordre, car cela permet de maintenir sa productivité et de réduire le taux d'absentéisme.

Quelques réalisations en matière de saine gouvernance

Dans le respect des nouvelles obligations de la Loi 11, la direction générale s'est assurée que les administrateurs, les membres des divers comités et, lorsque leurs fonctions le requièrent, les employés de l'Ordre suivent des formations conçues pour les sensibiliser aux enjeux de gouvernance et d'éthique, de gestion de la diversité ethnoculturelle, d'inconduite sexuelle et d'égalité entre les femmes et les hommes en CA.

La direction générale, de concert avec le comité sur la gouvernance, a également réalisé plusieurs travaux, dont la révision du profil des administrateurs, la mise sur pied du comité d'éthique et de déontologie des administrateurs du CA et la rédaction de la déclaration de services. Elle a également entamé l'écriture du règlement intérieur de même que la révision du code d'éthique des administrateurs et des autres membres des comités.

En collaboration avec le comité des ressources humaines, la Direction générale a conçu une politique sur la planification de la main-d'œuvre visant à assurer la pérennité des ressources humaines et celle des processus administratifs.

Accès à l'information

Pour l'exercice 2018-2019, nous avons donné suite à trois demandes d'accès à l'information.

Situation financière

C'est avec un surplus que se termine l'exercice financier 2018-2019. Un excédent des produits sur les charges de 474 622 \$ apparaît aux états financiers audités. En cette troisième année de la PACC, en effet, nos membres, qui envisagent leur développement professionnel avec un grand sérieux, ont montré un intérêt marqué pour la formation continue offerte par l'Ordre. Nous avons utilisé ce surplus pour augmenter notre fonds de réserve, comme l'a recommandé notre vérificatrice au cours de la dernière année.

Remerciements

En guise de conclusion, c'est avec la satisfaction des résultats atteints que je tiens à remercier sincèrement l'équipe de l'OPPQ, engagée et professionnelle, sans laquelle il serait impossible de relever l'ensemble des défis qui se présentent tout au long de l'année. J'adresse aussi mes sincères remerciements à tous les membres du conseil d'administration et des autres comités de l'Ordre, ainsi qu'à nos membres et à nos partenaires. C'est un réel privilège de travailler avec vous tous.



M^e Marie-France Salvas, avocate
Directrice générale et secrétaire

Direction générale et secrétariat de l'Ordre

SERVICES JURIDIQUES

M^e Marie-France Salvas, directrice des services juridiques (jusqu'au 14 septembre 2018)

M^e Daphné Thériault de Carufel, conseillère juridique

MANDAT

L'avocate a un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Elle voit au respect des obligations juridiques de l'Ordre ainsi qu'à la rédaction et à la révision de ses règlements.

Dossiers réglementaires

L'année financière 2018-2019 a débuté par l'élection d'un nouveau conseil d'administration formé de 16 administrateurs à la suite de l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et les élections à son conseil d'administration*.

Le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie* a aussi subi des modifications qui ont eu pour effet de redéfinir les conditions à respecter pour pouvoir agir comme professeur

ou maître de stage auprès d'un étudiant inscrit dans un programme d'études en physiothérapie ou en techniques de réadaptation physique.

Les physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique se sont par ailleurs vu ajouter aux intervenants pouvant obtenir des autorisations d'accès à une banque de renseignements de santé d'un domaine clinique contenus au Dossier santé Québec (DSQ). Les modifications apportées au *Règlement d'application de la Loi concernant le partage de certains renseignements de santé* devront toutefois être finalisées avec la publication des domaines cliniques auxquels auront accès les membres de l'OPPQ.



Les travaux de recherche et de rédaction conjoints des Services juridiques et de la Direction du développement et du soutien professionnels ont permis d'acheminer à l'Office des professions un projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*, lequel est en cours d'analyse. Une fois en vigueur, ce règlement remplacera la *Politique d'amélioration continue des compétences* (PACC).

La révision du *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique* est toujours en cours. En réponse aux demandes d'information supplémentaire de l'Office des professions sur le projet qui lui a été soumis, l'OPPQ a fait parvenir les compléments nécessaires à la poursuite de l'analyse des modifications souhaitées.

À la fin de l'exercice financier, l'OPPQ était toujours en attente d'une réponse de l'Office des professions quant au projet de règlement visant à autoriser les ergothérapeutes à utiliser des appareils de stimulation électrique transcutanée, sous réserve d'une formation complémentaire.

Enfin, une demande de modification du *Règlement sur le tableau des ordres professionnels* a été présentée à l'Office des professions pour que le Tableau de l'OPPQ puisse contenir le numéro de permis de chaque membre. Cela facilitera l'identification des membres et fera de notre Tableau un outil de référence plus précis pour le public. Nous sommes actuellement en attente de la publication du règlement modificatif et de la date de son entrée en vigueur.

Dossiers professionnels

Les Services juridiques ont assuré un soutien aux directions de l'OPPQ dans la réalisation de leurs divers mandats, notamment dans la rédaction de plusieurs documents d'information visant à guider les membres à travers les nombreuses normes qui régissent l'exercice de leur profession. La conseillère juridique a notamment collaboré à l'élaboration du guide intitulé *Le dossier client à l'ère du numérique* avec la Direction de l'inspection professionnelle, de même qu'aux capsules déontologiques du Bureau du syndic, qui seront diffusées au cours de l'année 2019.

EXERCICE ILLÉGAL

M^e Marie-France Salvat, directrice des services juridiques et responsable de l'exercice illégal (jusqu'au 14 septembre 2018)

M^e Daphné Thériault de Carufel, conseillère juridique, responsable de l'exercice illégal (à compter du 17 septembre 2018)

MANDAT

Dans le cadre de sa mission, l'Ordre protège le public contre les agissements de toute personne physique ou morale qui exerce illégalement les activités ou qui usurpe les titres réservés aux membres de l'OPPQ, tel qu'inscrit au *Code des professions*.

Activités

Au cours de la période 2018-2019, les Services juridiques ont ouvert 29 dossiers portant sur l'exercice illégal d'une ou plusieurs activités réservées ou l'usurpation d'un titre réservé. Parmi ces dossiers, 18 concernaient les activités réservées et 7, l'usurpation d'un titre réservé.

Au cours de l'exercice 2018-2019, les défenseurs ont enregistré un plaidoyer de culpabilité dans quatre dossiers et des recommandations communes sur sanction ont été entérinées par la Cour du Québec.

Exercice illégal et usurpation d'un titre réservé

NOMBRE D'ENQUÊTES COMPLÉTÉES

Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée	22
Portant sur l'usurpation de titre réservé	8
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	0
TOTAL	30

NOMBRE DE POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	1
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	0
TOTAL	1

RECONNAISSANCE DE CULPABILITÉ ET RECOMMANDATIONS COMMUNES

Portant sur l'exercice illégal d'une activité réservée	3
Portant sur l'usurpation de titre réservé	1
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	0
TOTAL	4

TOTAL DES AMENDES 31 500 \$

RAPPORT DES ÉLECTIONS 2018

MANDAT

Le secrétaire de l'Ordre est chargé de l'application du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et sur les élections à son conseil d'administration.*

Le conseil d'administration (CA) a désigné trois scrutateurs et un scrutateur suppléant parmi les membres de l'Ordre :

- **M^{me} Sylvie Bradley**, pht
- **M^{me} Catherine de Launière**, T.R.P.
- **M. François Grégoire**, pht
- **M^{me} Marie-Josée Morneau**, pht, suppléante

D'importantes modifications au *Code des professions* ont été adoptées par le gouvernement du Québec en vue de revoir la gouvernance des ordres professionnels (adoption de la Loi 11). L'une des mesures visait la réduction de la taille du CA. Les administrateurs de l'Ordre ont donc décidé collectivement de mettre fin à leur mandat dès cette année et de déclencher des élections qui visent à faire passer le CA de 25 à 16 administrateurs, incluant le président.

M. Denis Pelletier, physiothérapeute, a obtenu un troisième mandat au poste de président de l'OPPQ. Six administrateurs du CA ont également été réélus par acclamation et poursuivront leur mandat. Des élections ont eu lieu dans quatre régions. Comme aucune candidature n'a été reçue dans l'une d'elles, un appel de candidatures a été effectué afin de procéder à l'élection par le CA.

PRÉSIDENT ÉLU PAR ACCLAMATION

M. Denis Pelletier (mandat de 4 ans)

ADMINISTRATRICES PHYSIOTHÉRAPEUTES ÉLUES PAR ACCLAMATION

Montréal (2 postes) : **M^{mes} Chantal Besner** et **Tina Del Duca** (mandat d'un an)

Montréal : **M^{me} Josée Lapointe** (mandat de 2 ans)

ADMINISTRATRICE ET ADMINISTRATEURS THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE ÉLUS PAR ACCLAMATION

Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec :

M. Pierre-Yves Lauzon (mandat de 2 ans)

Montréal et Laval : **M^{me} Melissa Adams** (mandat de 3 ans)

Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches : **M. Richard Brault** (mandat de 3 ans)

ADMINISTRATRICE ET ADMINISTRATEURS PHYSIOTHÉRAPEUTES ÉLUS À LA MAJORITÉ DES VOIX

Bas-Saint-Laurent, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec :

M. Yannick Tousignant-Laflamme (mandat de 3 ans)

Capitale-Nationale et Mauricie : **M. Simon Deslauriers** (mandat de 2 ans)

Laval, Lanaudière, Laurentides : **M. Frédéric Wellens** (mandat d'un an)

Saguenay-Lac-Saint-Jean, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec :

M^{me} Sylvie Marchand (mandat de 3 ans)

ADMINISTRATRICE THÉRAPEUTE EN RÉADAPTATION PHYSIQUE COOPTÉE

Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Lanaudière et Laurentides :

M^{me} Claudia Bouchard (mandat d'un an)

SERVICE DE L'ADMISSION

Uriel Pierre, pht, secrétaire adjoint à l'admission

MANDAT

Le Service de l'admission est la branche de la direction générale qui administre toutes les activités au sein de l'Ordre liées à l'inscription et à la réinscription au Tableau des membres par la vérification judicieuse des qualifications professionnelles. Il fait appel au comité d'admission pour l'accomplissement de certaines tâches.

Comité d'admission

MANDAT

Le comité d'admission a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation déposées par les candidats formés à l'extérieur du Québec et d'émettre des recommandations au comité exécutif en vue de leur reconnaissance par l'Ordre. Il étudie aussi, à des fins de recommandation :

- les demandes d'inscription au Tableau des membres plus de trois ans après l'obtention d'un diplôme donnant ouverture au permis ou après une reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation ;
- les demandes de réinscription au Tableau des membres après cessation d'inscription ou radiation du Tableau pendant plus de trois ans ;
- les demandes provenant d'un membre ayant l'intention d'exercer la profession de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique alors qu'il ne l'a pas exercée depuis plus de trois ans, bien qu'il soit demeuré inscrit au Tableau ;
- toute demande du comité exécutif liée à l'admission.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M^{me} Andrée Gagnon**, pht
- **M^{me} Josée Montreuil**, pht
- **M^{me} Katharina Ciobanete**, pht
- **M. Martin Poirier**, T.R.P.
- **M^{me} Claudine St-Amour**, T.R.P.
- **M^{me} Mélanie Lavoie**, pht
- **M^{me} Janike Lavoie**, T.R.P.
- **M. Luis Cyr**, pht
- **M^{me} Michèle Sajous-Théagène**, pht
- **M. Rubens Alexandre Da Silva Jr.**, pht

Activités relatives à la reconnaissance d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Au cours de l'année financière 2018-2019, l'Ordre a reçu 67 demandes de reconnaissance, dont 43 provenant de candidats de l'extérieur du Canada.

Le résultat de leur traitement est illustré dans les tableaux suivants.

**TABLEAUX DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE
AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS**

DEMANDES	ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ AU CANADA		AUTRES PAYS	
	PHT	T.R.P.	PHT	T.R.P.
Reçues	18	0	38	11
Acceptées en totalité	0	0	0	0
Acceptées en partie (avec cours et stages)	18	0	13	5
Refusées	0	0	0	0
Toujours à l'étude à la fin de l'exercice	0	0	25	6

**TABLEAU DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN
DIPLOME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS QUÉBEC**

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Diplôme d'un établissement au Canada (pht/T.R.P.)	18 (18/0)	0	18 (18/0)	0	0
Diplôme d'un établissement hors Canada (pht/T.R.P.)	6 (1/5)	0	4 (1/3)	0	2 (0/2)
TOTAL	24 (19/5)	0	22 (19/3)	0	2 (0/2)

**TABLEAU DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE
DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC PAR UNE PERSONNE
QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLOME REQUIS**

	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE L'EXERCICE
Formation acquise au Canada	0	0	0	0	0
Formation acquise hors Canada (pht/T.R.P.)	43 (37/6)	0	14 (12/2)	0	29 (25/4)

TABLEAU DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC ACCEPTÉES À LA CONDITION D'ACQUÉRIR UNE FORMATION SPÉCIFIQUE

FORMATION SPÉCIFIQUE À ACQUÉRIR	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS DU CANADA
Cours (pht/T.R.P.)	0	2 (2/0)
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage (pht/T.R.P.)	0	10 (8/2)
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
AUTRES		
Mentorat	0	0
Cours et mentorat (pht/T.R.P.)	0	2 (2/0)

Actions de l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation

L'Ordre a entrepris plusieurs actions en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation.

Dans un premier temps, il utilise un processus standardisé dans l'évaluation des dossiers des candidats étrangers qui tient non seulement compte de leur diplôme, mais aussi de leur formation acquise. Ainsi, les candidats qui le souhaitent peuvent faire valoir leurs qualifications professionnelles en physiothérapie aux moyens d'évaluations de compétences. Le déroulement de ce processus est publié sur le site Web de l'Ordre.

Le comité d'admission a aussi augmenté de façon significative le nombre de ses rencontres, qui sont passées de 6 à 11. Cette mesure donne la possibilité aux candidats de voir leur dossier complet traité de manière rapide tout au long de l'année.

L'une des tâches du secrétaire adjoint à l'admission consiste également à conseiller les candidats dans leur démarche d'équivalence. Ils sont systématiquement mis en contact avec les maisons d'enseignement, les mentors et les maîtres de stage concernés par le parcours des candidats qui souhaitent obtenir une équivalence.

L'OPPQ continue de mettre à la disposition des candidats qui expriment le besoin de l'information sur l'aide financière offerte par des organismes d'entraide, notamment l'ACEM Microcrédit Montréal.

Parallèlement, pour les candidats français, l'Ordre poursuit l'application de l'entente entre la France et le Québec en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles.

Finalement, aux paliers provincial et national, l'Ordre demeure proactif dans le domaine de la reconnaissance des acquis en entretenant des liens importants avec les parties prenantes. Ces liens permettent à l'Ordre d'être à l'affût des bonnes pratiques en matière de reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES ET RESTRICTIFS TEMPORAIRES

	DEMANDES REÇUES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES	DEMANDES REÇUES ET TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	17	17	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	26	26	0	0

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance de permis temporaires et restrictifs temporaires

Dans le but de faciliter la délivrance de permis temporaires et de permis restrictifs temporaires, l'Ordre informe tous les candidats du processus de délivrance et des obligations relatives à l'obtention de permis. Cette information est diffusée en ligne ou communiquée directement aux

candidats à la suite d'une consultation avec le secrétaire adjoint à l'admission.

L'OPPQ remet aussi au besoin de l'information concernant les cours de francisation offerts par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) aux candidats formés hors Québec qui ne maîtrisent pas la langue française. De plus, l'Ordre continue de participer à l'implantation du nouvel examen de français destiné aux candidats détenant un permis temporaire, en partenariat avec l'Office québécois de la langue française (OQLF).

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

	DEMANDES REÇUES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES	DEMANDES REÇUES ET TOUJOURS À L'ÉTUDE À LA FIN DE LA PÉRIODE
Art. 184 du <i>Code des professions</i> (pht/T.R.P.)	460 (240/220)	460 (240/220)	0	0
Équivalence diplôme (pht/T.R.P.)	7 (5/2)	7 (5/2)	0	0
Équivalence formation (pht/T.R.P.)	28 (22/6)	28 (22/6)	0	0
Autorisations légales (pht/T.R.P.)	6 (6/0)	6 (6/0)	0	0
TOTAL	501 (273/228)	501 (273/228)	0	0

COMITÉ DE RÉVISION DE L'ADMISSION

MANDAT

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 14 du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique*. Il a pour fonction de réviser, à la demande du candidat, la décision du comité exécutif concernant une demande d'équivalence de diplôme ou de formation dont le candidat est insatisfait.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M^{me} Thérèse Des Groseillers**, pht
- **M^{me} Janique Coulombe**, pht
- **M^{me} Isabelle Fleming**, pht
- **M. François Grégoire**, pht

SECRÉTAIRES

- **M^e Claude Laurent**, directeur général et secrétaire de l'Ordre (jusqu'au 8 août 2018)
- **M^e Marie-France Salvas**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre (à compter du 17 septembre 2018)

SECRÉTAIRES SUPPLÉANTES

- **M^e Marie-France Salvas**, directrice des services juridiques (jusqu'au 14 septembre 2018)
- **M^e Daphné Thériault de Carufel**, conseillère juridique (à compter du 17 septembre 2018)

Réunion et activités

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité de révision s'est réuni une seule fois pour étudier une demande. Après analyse, le comité a décidé de maintenir la décision rendue par le comité exécutif.

Conseil d'administration

MANDAT

Chargé de la surveillance générale de l'Ordre ainsi que de l'encadrement et de la supervision de la conduite de ses affaires, le conseil d'administration (CA) a tenu six séances ordinaires et deux séances extraordinaires durant l'exercice 2018-2019. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*. Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre des décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir des professions et de décider de certains dossiers de nature administrative.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POSTE	NOM	RÉGION	DATE DU DERNIER MANDAT
Président	M. Denis Pelletier , pht	Élu au suffrage universel des membres	2018
	M^{me} Chantal Besner , pht	Montréal	2018
Administrateurs élus	M^{me} Tina Del Duca , pht	Montréal	2018
	M. Simon Deslauriers , pht	Capitale-Nationale et Mauricie	2018
	M^{me} Josée Lapointe , pht	Montréal	2018
	M^{me} Sylvie Marchand , pht	Saguenay-Lac-Saint-Jean, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord et Nord-du-Québec	2018
	M. Yannick Tousignant-Laflamme , pht	Bas-Saint-Laurent, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec	2018
	M. Frédéric Wellens , pht	Laval, Lanaudière et Laurentides	2018
	M^{me} Melissa Adams , T.R.P.	Montréal et Laval	2018
	M^{me} Claudia Bouchard , T.R.P.	Mauricie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Lanaudière et Laurentides	2018
	M. Richard Brault , T.R.P.	Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Capitale-Nationale, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches	2018
	M. Pierre-Yves Lauzon , T.R.P.	Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec	2018

POSTE	NOM	RÉGION	DATE DU DERNIER MANDAT
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	M^{me} Louise Dépatie		2018
	M. Dominique Martinet		2018
	M. Michel Tourangeau		2017
	M. Jean Vachon		2015
Secrétaires de l'Ordre et du conseil d'administration	M^e Claude Laurent , notaire (jusqu'au 8 août 2018)		
	M^e Marie-France Salvas , avocate (à compter du 17 septembre 2018)		

Principales résolutions 2018-2019

- Résolution adoptant les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018.
- Résolution adoptant les prévisions budgétaires 2018-2019.
- Résolution adoptant la date et le lieu de l'assemblée générale annuelle 2019.
- Résolution proposant que le prix Mérite du CIQ soit décerné à Carolle Lavallée, physiothérapeute.
- Résolution adoptant la version française et anglaise du *Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie*.
- Résolution adoptant le plan d'action de l'Ordre pour l'exercice 2018-2019.
- Résolution divisant la Direction du développement et de la qualité de l'exercice en deux directions distinctes, soit la Direction du développement et du soutien professionnels (DDSP) et la Direction de l'inspection professionnelle (DIP).
- Résolution nommant M^e Marie-France Salvas au poste de directrice générale et de secrétaire de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, à la suite du départ de M^e Claude Laurent.
- Résolution nommant M^e Marie-France Salvas signataire autorisée aux comptes de l'Ordre.
- Résolution nommant ou renouvelant le mandat des membres du groupe de travail sur le *Code de déontologie*.
- Résolution nommant ou renouvelant le mandat des membres du comité sur la physiothérapie préventive.
- Résolution renouvelant le mandat de M^{me} Manon-Julie Dufresne, physiothérapeute, présidente du comité d'inspection professionnelle.
- Décision de recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle 2018 de retenir les services de Mazars Harel Drouin S.E.N.C.R.L. comme auditeurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice 2018-2019.
- Résolution permettant de consulter les membres de l'Ordre en vue d'augmenter le montant de la cotisation de 10 \$ pour les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique pour la période 2019-2020.
- Résolution adoptant une hausse de la cotisation des membres de 10 \$ pour la période 2019-2020.
- Résolution en vue de proposer à l'assemblée générale annuelle 2018 de nouveaux montants pour les jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2019-2020 conformément à l'article 50 du *Règlement sur l'organisation de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec et sur les élections à son conseil d'administration*.
- Résolution en vue de proposer à l'assemblée générale annuelle 2018 le montant prévu pour la rémunération du président pour l'exercice 2019-2020.
- Résolution adoptant une grille de frais de retard pour les membres n'ayant pas produit leur déclaration initiale ou annuelle conformément au *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société* à compter du 1^{er} octobre 2018.
- Résolution nommant un groupe de travail consultatif ayant pour mandat de donner son avis au CA sur les différentes propositions de modifications législatives à l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (94m)*.
- Résolution autorisant le président de l'Ordre à entreprendre une tournée régionale pour recueillir les commentaires des membres sur les propositions de modification à l'article 4 du Règlement 94m).
- Résolution adoptant le protocole d'entente de Lussier Dale Parizeau concernant le régime collectif d'assurance de personnes offert aux membres de l'Ordre à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an.
- Résolution nommant un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.
- Résolution accordant une réduction de la cotisation aux membres en congé pendant plus de six mois consécutifs afin d'agir comme proche aidant.

- Résolution nommant un groupe de travail consultatif ayant pour mandat de donner son avis au CA sur les différentes propositions concernant le programme d'assurance médicaments.
- Résolution adoptant le document *Déclaration de services* afin de rendre publics sur le site Web de l'Ordre les services offerts et leur qualité.
- Résolution adoptant la *Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes de l'Ordre*.
- Résolution adoptant la *Politique encadrant le télétravail* des employés de l'Ordre.
- Résolution adoptant le projet de *Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* afin de le soumettre à l'Office des professions du Québec pour commentaires.
- Résolution permettant d'étudier la demande de reconnaissance de l'Université du Québec à Chicoutimi comme maison d'enseignement délivrant un diplôme donnant accès au permis de physiothérapeute de l'Ordre.
- Résolution adoptant le *Programme annuel d'inspection professionnelle 2019-2020*.
- Résolution adoptant la *Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC) 2019-2022*.
- Résolution nommant un comité sur la rééducation périnéale et pelvienne ayant pour mandat d'analyser la situation et de donner son avis au CA quant à la pertinence d'exiger une attestation pour pratiquer la rééducation périnéale et pelvienne.
- Résolution adoptant le document *Le dossier client à l'ère du numérique*, qui énonce la position de l'Ordre à l'égard du dossier électronique.
- Résolution recommandant au Groupe consultatif national en physiothérapie de travailler sur la proposition 2 du document *Development of Mature Practice Competencies*.
- Résolutions nommant ou renouvelant le mandat de certains membres au conseil de discipline.
- Résolutions nommant M^{me} Claire Bédard, T.R.P. et M^{me} Cynthia Chandler-Arsenault, pht à titre de syndiques *ad hoc* pour faire des enquêtes dans des dossiers en particulier.
- Résolution nommant M^{me} Geneviève Anger, T.R.P. à titre de syndique adjointe.
- Résolution nommant M^e Daphné Thériault de Carufel secrétaire du conseil de discipline et secrétaire suppléante de l'Ordre.
- Résolution renouvelant ou nommant des membres du comité de révision des décisions du comité exécutif concernant les demandes de dispense en matière de manipulations.
- Résolution renouvelant le mandat de certains membres du comité d'inspection professionnelle.
- Résolution renouvelant le mandat d'un membre du comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.
- Résolutions nommant ou renouvelant le mandat des membres du comité sur la gouvernance, du comité des finances et d'audit et du comité des ressources humaines.
- Résolution décernant le prix Excellence physiothérapie 2018 à M. Alain Gaumond, pht et le prix Excellence thérapeute en réadaptation physique 2018 à M^{me} Véronique Blais, T.R.P.
- Résolutions permettant d'accorder un don et une commandite pour un total de 750 \$ pour des activités de nature caritative conformément à la *Politique d'octroi des dons et commandites de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DATE

MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018
À 19 H

LIEU

SALLE DE RÉCEPTION
LE RIZZ À MONTRÉAL

MEMBRES PRÉSENTS

84

ORDRE DU JOUR

- Rapports sur les élections, de la présidence, des activités du conseil d'administration (CA), du comité exécutif et des comités de la recherche clinique en physiothérapie
- États financiers 2017-2018
- Nomination des vérificateurs pour l'exercice 2018-2019
- Consultation sur la cotisation annuelle
- Approbation de la cotisation spéciale au Fonds de recherche clinique pour l'exercice 2018-2019
- Rémunération des administrateurs élus, incluant le président, pour l'exercice 2019-2020
- Remise des prix Excellence de l'OPPQ
- Questions, commentaires ou recommandations des membres au CA de l'Ordre

Comité exécutif



MANDAT

Chargé des pouvoirs que le conseil d'administration (CA) lui délègue, le comité exécutif (CE) a tenu six séances ordinaires et trois séances extraordinaires durant l'exercice 2018-2019. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de prendre des décisions sur des dossiers de nature administrative.

MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR LES 42^E ET 43^E CA

- **M. Denis Pelletier**, pht, président
- **M. Stéphane Brassard**, pht, vice-président — physiothérapeute (jusqu'au 7 juin 2018)
- **M^{me} Chantale Besner**, pht, vice-présidente — physiothérapeute (à compter du 8 juin 2018)
- **M. Pierre-Yves Lauzon**, T.R.P., vice-président — thérapeute en réadaptation physique
- **M^{me} Filomena Novello**, pht, administratrice (jusqu'au 7 juin 2018)
- **M. Frédéric Wellens**, pht, administrateur (à compter du 8 juin 2018)
- **M^e Michel Tourangeau**, administrateur nommé

SECRÉTAIRES DU COMITÉ

- **M^e Claude Laurent**, notaire, directeur général et secrétaire de l'Ordre (jusqu'au 8 août 2018)
- **M^e Marie-France Salvas**, avocate, directrice générale et secrétaire de l'Ordre (à compter du 17 septembre 2018)

Principales résolutions de 2018-2019

- Résolutions permettant de délivrer de nouveaux permis, des permis temporaires et des permis restrictifs temporaires, de réinscrire des membres ainsi que d'en radier pour non-paiement de cotisation. Le comité a de plus noté le changement de statut de plusieurs membres, passés de thérapeutes en réadaptation physique à physiothérapeutes, et les demandes de retrait volontaire du Tableau des membres de l'Ordre.

- Résolutions accordant, sur recommandation du comité d'admission, une équivalence de diplôme ou de formation à des candidats formés à l'étranger, ou acceptant des demandes de réinscription après plus de trois ans d'absence au Tableau des membres et des demandes de permis plus de trois ans après la délivrance du diplôme.
- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation pour procéder à des manipulations vertébrales ou articulaires aux physiothérapeutes qui ont démontré le niveau de connaissances et d'habileté requis.
- Résolutions permettant la délivrance d'attestations de formation aux physiothérapeutes qui ont démontré le niveau de connaissances et d'habileté requis pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens.
- Résolutions permettant d'accorder à 12 membres de l'Ordre des bourses et subventions pour un total de 87 500 \$ à même le Fonds de recherche clinique de l'Ordre.
- Résolutions permettant d'accorder 5 dons et commandites pour un total de 2 500 \$ pour des activités de nature caritative conformes à la *Politique d'octroi des dons et commandites de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Résolutions approuvant les recommandations du comité d'inspection professionnelle concernant l'exercice professionnel de certains membres en application des articles 55.0.1 et 113 du *Code des professions*, qui leur imposent certaines conditions, dont certains stages, mentorats et formations, assorties d'une limitation partielle d'exercice.
- Résolutions autorisant la poursuite de certaines personnes pour exercice illégal d'activités réservées aux membres de l'Ordre ou pour usurpation de titre.
- Résolutions nommant ou renouvelant le mandat de certains membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, du comité d'admission, du comité des finances et d'audit, du comité d'inspection professionnelle, du comité sur la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique, du comité d'orientation du Fonds de recherche clinique, du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions, du comité de révision, des inspecteurs et de la ou du secrétaire du comité d'inspection professionnelle.
- Résolution accordant un mandat à la firme André Filion et associés en vue de pourvoir le poste à la direction générale de l'Ordre, à la suite du départ du directeur général et secrétaire de l'Ordre.
- Résolution nommant M^e Marie-France Salvat directrice générale et secrétaire de l'Ordre, membre du comité sur la gouvernance, membre du comité des ressources humaines et membre du comité des finances et d'audit.
- Résolutions nommant Sophie Dumont à titre de procès-verbaliste et secrétaire du comité de la formation des physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique.
- Résolutions accordant un permis d'exercice ou le renouvelant à certaines personnes ayant fait l'objet d'une décision judiciaire pour avoir contrevenu au Code criminel, considérant que l'infraction reprochée n'était pas liée à l'exercice de la profession.
- Résolution autorisant la signature d'une entente de partenariat avec La Personnelle, assurances générales inc., concernant la couverture d'assurance auto-habitation offerte aux membres de l'Ordre.
- Résolutions modifiant la *Politique du comité d'orientation du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ*, la *Politique du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* et la *Politique d'octroi des dons et commandites de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*.
- Résolution modifiant la *Politique de remboursement* de l'Ordre.
- Résolutions adoptant la mise à jour des descriptions de poste pour la présidence de l'Ordre ainsi que pour la direction générale et le secrétariat de l'Ordre.
- Résolution reconnaissant l'Université McGill comme organisme offrant un programme de formation pour l'obtention de l'attestation pour procéder à des manipulations articulaires.
- Résolution modifiant le *Recueil des conditions de travail des employés de l'Ordre*.

Comité sur la gouvernance

M^e Michel Tourangeau, avocat, président, administrateur nommé

MANDAT

Le comité sur la gouvernance assure la mise en place d'une stratégie de gouvernance dynamique et efficace, axée sur l'excellence des résultats. Le comité a le pouvoir de formuler et de proposer au conseil d'administration (CA) des politiques et recommandations en matière de saine gouvernance.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M. Denis Pelletier**, pht, président de l'Ordre
- **M^{me} Chantal Besner**, pht
- **M. Richard Brault**, T.R.P.
- **M^{me} Tina Del Duca**, pht

SECRÉTAIRES DU COMITÉ

- **M^e Claude Laurent**, notaire, directeur général et secrétaire de l'Ordre (jusqu'au 8 août 2018)
- **M. Denis Pelletier**, pht, président de l'Ordre (du 20 août 2018 au 15 janvier 2019)
- **M^e Marie-France Salvat**, avocate, directrice générale et secrétaire de l'Ordre (à compter du 16 janvier 2019)

Au cours de l'année financière 2018-2019, le comité s'est réuni à quatre reprises. Les membres du comité sur la gouvernance se sont impliqués dans le processus menant au remplacement de M^e Claude Laurent, directeur général et secrétaire de l'Ordre. Le comité a été mandaté pour contribuer au recrutement à la direction générale, notamment en recommandant au CA le profil attendu associé à un tel poste. Le comité a été consulté par le comité exécutif concernant le processus de même que le choix de la firme de consultants en recrutement.

Le comité a par ailleurs été consulté par le président de l'Ordre à propos de la structure de l'Ordre. Un nouvel organigramme a été recommandé au comité exécutif, puis au CA. Le comité a également été consulté sur le processus relatif aux candidatures au poste de la Direction de l'inspection professionnelle.

En janvier 2019, le comité accueillait la nouvelle directrice générale, M^e Marie-France Salvat, comme secrétaire du comité.

Déclaration de services aux citoyens et autres travaux

Par la suite, le comité a concentré ses travaux sur la *Déclaration de services aux citoyens* en tenant compte des recommandations et des suggestions du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Il a également contribué à la mise en place de la nouvelle *Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel* de l'Ordre et en a recommandé l'adoption par le CA.

En cours d'année, l'avis du comité a été sollicité à propos de certains éléments de réflexion présentés par le CIQ. Il a suivi la progression des travaux et des réflexions du comité constitué par le CIQ portant sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du CA d'un ordre professionnel.

Les membres du comité ont pris connaissance des *Lignes directrices en matière de communication électorale* émises par l'Office des professions en décembre 2018 et, après examen, ont proposé que l'Ordre adopte un règlement à cet effet.

Le comité a examiné et revu les profils attendus des administrateurs et du président de l'Ordre et a recommandé leur adoption.

Évaluation du CA

Conformément aux pratiques développées au cours des dernières années, le comité a présenté un questionnaire d'auto-évaluation aux membres du CA.

Le comité a pris acte des commentaires émis par les membres du CA dans le cadre de leur auto-évaluation annuelle ainsi que des améliorations éventuelles à apporter à cet exercice apprécié de tous.

Les constats de cette évaluation indiquent que les administrateurs font preuve d'une volonté de s'impliquer. Par ailleurs, même si le nombre d'administrateurs ne constituait pas un problème pour l'OPPQ avant la mise en place de la nouvelle structure, les membres du CA conviennent unanimement que leurs réunions sont très dynamiques et que la teneur des réunions incite aux débats.

Le leadership exercé par le président et la direction générale de l'Ordre ne sont pas étrangers à ce dynamisme. Le comité réitère d'ailleurs son avis suivant lequel la transparence des redditions de compte présentées par le président et la directrice générale de l'Ordre instaure un climat de confiance et s'inscrit dans les meilleures pratiques de gouvernance. Les administrateurs de l'Ordre ajoutent que la nouvelle structure de l'Ordre constitue à leurs yeux une amélioration.

Le logiciel Dilitrust implanté l'an dernier a amélioré de façon significative pour les administrateurs la gestion documentaire en préparation des réunions du CA et des différents comités. Il constitue une évidente plus-value et contribue à l'agilité des administrateurs.

Projections 2019-2020

Le comité poursuivra son mandat de vigie des pratiques de bonne et saine gouvernance et recommandera à l'Ordre, le cas échéant, des règles ou des politiques à mettre en place.

Les nouvelles lignes directrices émises par l'Office des professions constituent un canevas solide pour le comité sur la gouvernance. Celui-ci s'inspirera des lignes directrices émises par l'Office pour ses prochains travaux.

Comité des finances et d'audit

M. Jean Vachon, président, administrateur nommé (jusqu'au 14 décembre 2018)

MANDAT

Le comité des finances et d'audit a pour mandat de se questionner sur les politiques et les processus des rapports financiers, de contrôler et de vérifier la gestion financière, de s'assurer que les processus sont efficaces et que les mécanismes de contrôle des dépenses sont pertinents ainsi que de s'assurer que les politiques sont appliquées rigoureusement et qu'elles sont d'actualité et tenues à jour.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M^{me} Melissa Adams**, T.R.P., administratrice du conseil d'administration (à compter du 12 octobre 2018)
- **M. Stéphane Brassard**, pht
- **M. Simon Deslauriers**, pht, administrateur du conseil d'administration (à compter du 8 juin 2018)
- **M. Dominique Martinet**, administrateur nommé (à compter du 8 juin 2018)
- **M. Marco Raffis**, pht

SECRÉTAIRES DU COMITÉ

- **M^e Claude Laurent**, notaire, directeur général et secrétaire de l'Ordre (jusqu'au 8 août 2018)
- **M^e Marie-France Salvat**, avocate, directrice générale et secrétaire de l'Ordre (à compter du 30 octobre 2018)

Au cours de l'année financière 2018-2019, le comité des finances et d'audit a tenu trois réunions.

Il a reçu la présentation des états financiers 2017-2018 et les résultats de l'audit réalisé par M^{me} Louise Roby,

de Mazars Harel Drouin, S.E.N.C.R.L., comprenant le bilan, les états des résultats, l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie. De plus, le comité a pris connaissance des recommandations formulées dans le cadre de cette vérification et la direction générale verra à mettre en place des politiques écrites formelles à ce sujet, le tout par souci de saine gouvernance.

Le directeur général a également fait une présentation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2018-2019 et 2019-2020 en expliquant chacun des postes par rapport au budget et aux résultats du dernier exercice. Les membres du comité ont aussi été informés qu'en raison des modifications apportées au *Code des professions*, l'information sur les prévisions budgétaires 2019-2020 doit être communiquée à l'assemblée générale annuelle.

En septembre, le comité s'est réuni pour une mise à jour financière à la suite des changements survenus dans la structure salariale au cours de l'été.

En octobre, les prévisions budgétaires ont été révisées et présentées pour adoption au conseil d'administration avec l'accord du comité.

Le 14 décembre 2018, M. Jean Vachon se retire volontairement du comité des finances et d'audit. Une nouvelle personne sera nommée à la présidence au début de l'exercice financier 2019-2020.

Comité des ressources humaines

M. Dominique Martinet, administrateur nommé, président (à compter du 21 août 2018)



MANDAT

Le comité des ressources humaines a pour mandat d'assister le conseil d'administration de l'Ordre en ce qui a trait à ses responsabilités liées à l'embauche, à l'évaluation, à la rémunération et à la planification de la relève des membres de direction et des autres employés.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M. Denis Pelletier**, pht, président de l'Ordre
- **M^{me} Annie Charland**, pht
- **M^{me} Louise Dépatie**, administratrice nommée (à compter du 8 juin 2018)
- **M^{me} Lisette Lavoie**, T.R.P.
- **M. Éric Samson**, pht, président (jusqu'au 21 août 2018)

SECRÉTAIRES DU COMITÉ

- **M^e Claude Laurent**, notaire, directeur général et secrétaire de l'Ordre (jusqu'au 8 août 2018)
- **M^{me} Marie-France Salvas**, avocate, directrice générale et secrétaire de l'Ordre (à compter du 30 octobre 2018)

Au cours de l'année financière 2018-2019, le comité a tenu quatre réunions. Le départ de plusieurs employés a nécessité une réorganisation interne qui a mené à la révision de certains fonctionnements et à des ajustements organisationnels adaptés aux réalités actuelles afin de promouvoir le dynamisme et l'optimisation des ressources.

Le comité a porté une attention particulière à l'impact des différents changements proposés. La direction a assuré un suivi serré du climat interne. Grâce à un travail rigoureux centré sur le personnel, cette période de transition s'est déroulée positivement.

Les mouvements de personnel ont constitué une préoccupation constante, notamment les départs, les arrivées et la réorganisation. Le comité a suivi avec attention et soutenu les travaux relatifs à la politique du télétravail, aux outils permettant de sonder le climat de travail ainsi qu'au développement d'un outil de planification de la main-d'œuvre (PMO).

Ce dernier outil permettra de mieux cerner les intérêts professionnels du personnel afin de favoriser les promotions internes, de planifier les besoins de formation, d'évaluer les projets de retraite et de mieux planifier les remplacements.

Dans l'esprit des changements instaurés cette année, le comité des ressources humaines a notamment suivi la planification mise en place par la direction dans le contexte du départ à la retraite de la réceptionniste. L'exercice d'analyse des tâches liées à ce poste, la réflexion sur les besoins internes actuels et le maintien de l'importance du volet accueil ont permis de redéfinir ce poste à une fonction d'adjointe aux communications et au service à la clientèle.

Bureau du syndic

Louise Gauthier, pht, syndique



MANDAT

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite de toute information selon laquelle un physiothérapeute ou un thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre.

Activités

Au cours de cette année financière, le Bureau du syndic a accueilli une nouvelle syndique adjointe, M^{me} Geneviève Angers, T.R.P.

Pendant la période 2018-2019, le Bureau du syndic a ouvert 85 dossiers visant 64 physiothérapeutes et 21 thérapeutes en réadaptation physique. Les allégations portaient sur des manquements professionnels liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Parmi les membres qui ont fait l'objet d'une enquête, 13 exerçaient dans des établissements publics et 72 en milieu privé. Le Bureau du syndic a effectué 26 signalements au comité d'inspection professionnelle. En ce qui concerne les demandes d'enquête, nous notons une faible diminution comparativement à l'année précédente.

Les membres du Bureau du syndic ont assisté à plusieurs journées de formation organisées notamment par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Des rencontres ont également eu lieu en interne afin d'échanger sur certaines problématiques propres à la gestion des dossiers d'enquête et d'assurer une saine gestion du Bureau.

Nature des signalements ou des allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Les enquêtes réalisées par le Bureau du syndic ont mis en évidence des problèmes liés notamment au respect des préalables, à la multiplication injustifiée et disproportionnée d'actes professionnels, au fait de procurer ou faire procurer un avantage injustifié, à la compétence professionnelle, aux actes professionnels facturés et non réalisés, à la pratique de manipulations articulaires ou vertébrales sans posséder l'attestation prévue au *Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*, à la rupture du lien de confiance, au fait de poser des gestes ou de tenir des propos abusifs à caractère sexuel et à certains articles du *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice, les équipements et la cessation d'exercice des membres de l'OPPQ*.

ORIGINE DES SIGNALEMENTS OU ALLÉGATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE

Syndic	7
Client, sa famille ou son mandataire	38
Collègue	3
Conseil d'administration (CA) ou employés de l'Ordre	—
Comité d'inspection professionnelle	34
Employeur	3
TOTAL	85

SUIVI DES DEMANDES D'ENQUÊTE

Dossiers actifs au 31 mars 2018	89
Nouveaux dossiers au cours de l'exercice	85

Dossiers fermés sans porter plainte	62
Dossiers réglés en conciliation	2
Plaintes disciplinaires déposées	29
Dossiers actifs au 31 mars 2019	103

Demande de révision

Deux dossiers ont fait l'objet d'une demande auprès du comité de révision.

Syndic *ad hoc*

À la demande du syndic, il y a eu nomination de deux syndics *ad hoc* par le CA.

Plaintes disciplinaires

Au cours de cet exercice, 29 plaintes ont été déposées par le Bureau du syndic devant le conseil de discipline, visant 21 physiothérapeutes et 8 thérapeutes en réadaptation physique.

Tribunal des professions

Aucun appel au Tribunal des professions n'a été déposé par le Bureau du syndic.

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande à ce chapitre n'a été reçue.

Demande d'accès à l'information

Aucune demande d'accès à l'information n'a été acheminée au Bureau du syndic.

Direction du développement et du soutien professionnels

Sandy Sadler, pht, directrice (jusqu'au 10 avril 2019)

MANDAT

La Direction du développement et du soutien professionnels (DDSP) a pour mandat de maintenir et d'améliorer la compétence des membres et de favoriser l'amélioration de la qualité de l'exercice de la physiothérapie au Québec. Tous les dossiers liés au développement de la pratique sont également sous sa responsabilité.

ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

1 Pratiques avancées en physiothérapie

POUR LES PHYSIOTHÉRAPEUTES

Au début de l'année financière 2018-2019, la Direction, en collaboration avec le Collège des médecins du Québec, a terminé la rédaction des lignes directrices relatives à la prescription de radiographies par les physiothérapeutes.

POUR LES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Le rapport du troisième volet du projet de recherche sur le Règlement 94m) a été déposé au printemps 2018. La Direction a alors procédé à l'analyse des recommandations

qui en découlaient. Une proposition de modification du Règlement 94m) a suivi et a fait l'objet d'une consultation informelle auprès des membres lors de la tournée du président qui a débuté en mars 2019.

À la suite de la publication en 2018 du *Profil des compétences essentielles des physiothérapeutes au Canada*, élaboré par le Groupe consultatif national en physiothérapie, l'Ordre a entamé des travaux pour réviser le *Profil des compétences essentielles des thérapeutes en réadaptation physique*, qui date de 2013, et pour l'arrimer à celui des physiothérapeutes. Ces travaux seront exécutés d'ici la fin de l'année 2019.

2 Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC)

En raison de l'échéance le 31 mars 2019 de la *Politique d'amélioration continue de la compétence* (PACC) 2016-2019, la PACC 2019-2022 a été élaborée en cours d'année. Elle a été diffusée auprès des membres en mars 2019. Cette nouvelle PACC tient compte du nouveau portfolio Web auquel les membres ont accès depuis la fin de l'année financière. Rappelons que la migration du portfolio Web a été faite dans le but de l'arrimer avec le portail de Connexence afin que les membres aient accès à toutes leurs informations par le biais d'une seule et unique plateforme.

Par ailleurs, une proposition de règlement portant sur la formation continue obligatoire a été entérinée par le conseil d'administration (CA) à sa réunion de janvier 2019. Le projet réglementaire est actuellement analysé par l'Office des professions et il fera prochainement l'objet d'une consultation auprès des membres.

3 Rééducation visuelle en physiothérapie

Un document ayant pour objectif de promouvoir le rôle des professionnels de la physiothérapie dans le domaine de la rééducation visuelle fonctionnelle a été produit et transmis au Collège des médecins du Québec (CMQ) ainsi qu'à l'Ordre des optométristes à l'automne 2018. L'Ordre des optométristes a accueilli favorablement le document et propose des travaux interprofessionnels pour nos ordres afin d'établir des limites plus claires pour les professionnels œuvrant dans ce domaine. Ces travaux seront menés au cours de l'année financière 2019-2020.

4 Prélèvement d'une lésion cutanée avec écouvillon

La Direction a produit un document à l'intention du CMQ afin que les professionnels de la physiothérapie soient en mesure d'effectuer, lorsque la condition d'un patient le requiert, le prélèvement d'une lésion cutanée avec écouvillon (culture de plaie) à la suite d'une prescription médicale ou d'une requête infirmière. Cette demande a pour objectif d'optimiser les traitements dispensés aux plaies des clients par les professionnels de la physiothérapie. Le dossier doit être présenté aux instances du CMQ.

5 Autorisation de retour au jeu chez les personnes ayant subi un TCCL

Au Québec, les personnes qui subissent un traumatisme crâniocérébral léger (TCCL) bénéficient actuellement d'excellents suivis de la part des professionnels de la santé. Ils ont toutefois de la difficulté à obtenir une autorisation de retour au jeu dans des délais optimaux, car les lignes directrices actuelles suggèrent que cette autorisation provienne d'un médecin. L'Ordre croit que les physiothérapeutes formés pour évaluer et traiter les commotions cérébrales ont les compétences pour fournir de façon sécuritaire l'autorisation de retour au sport sans restriction et que cette façon de procéder serait bénéfique pour les patients et le système de santé. C'est pourquoi l'Ordre a entrepris cette année des travaux de concert avec le CMQ dans le but de concrétiser cette autorisation.

6 Groupe de travail sur la pratique guidée par les données probantes

Le Groupe de travail sur la pratique guidée par les données probantes a poursuivi ses activités cette année et s'est rencontré à 12 reprises. Les travaux de ce groupe « interordre » ont conduit à la mise en œuvre d'un projet pilote de deux mois avec l'éditeur WolterKluwers. Cela a permis aux membres d'accéder gratuitement à une sélection de journaux scientifiques du 4 mars au 30 avril 2019. Une entente menant à un deuxième projet pilote avec un autre fournisseur était en voie de se conclure au terme de l'année financière.

7 Activités de représentation et activités de formation

Les membres de la Direction participent à de nombreuses activités de représentation et siègent à plusieurs comités afin de répondre au mandat qui est confié à la DDSP. Soulignons également que ces membres prennent part à diverses activités de formation pour rester à l'affût des tendances et des nouveautés dans le domaine de la physiothérapie.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

- Participation à titre d'observateur à la rencontre d'analyse de la profession T.R.P. du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)
- Participation à la Rencontre nationale de main-d'œuvre — Volet réadaptation du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Participation à la Table de concertation — Prévention de la chronicité des lésions musculosquelettiques de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- Participation à une rencontre relative à un projet d'optimisation de la collaboration interordre
- Participation au comité de suivi de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) pour le projet *Guide de pratique pour optimiser la prise en charge des travailleurs aux prises avec des lésions professionnelles de la coiffe des rotateurs*

PRINCIPALES ACTIVITÉS DE FORMATION

- Symposium de l'Association québécoise de physiothérapie manuelle orthopédique (AQPMO) : *Des idées pour une tête équilibrée*
- Formation *Secouriste en milieu de travail*
- Webinaires de l'IRSST : *Pour quelles raisons la formation aux techniques sécuritaires de manutention ne fonctionne-t-elle pas? Revue critique de la littérature et Appropriation et transfert par des formateurs d'une nouvelle approche de prévention en manutention axée sur l'utilisation de principes d'action*
- Formation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) : *Techniques d'entrevue niveau 1*
- Formation de l'organisme Essais cliniques simplifiés : *Recherche et nouvelles avenues thérapeutiques — Paralysie supranucléaire progressive*
- Formation de l'Université de Montréal : *Prescription d'examen radiographiques en physiothérapie*
- 4^e Conférence internationale sur le raisonnement clinique
- Formation du CIQ : *La gestion de la diversité ethnoculturelle pour les personnes chargées d'élaborer ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis*

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE

La Direction a poursuivi cette année ses activités pour respecter les orientations qu'elle s'est données pour le programme de formation continue de l'Ordre.

1 Symposium La douleur faciale sous toutes ses faces

Le 12 mai 2018, près de 250 professionnels de la physiothérapie ont assisté en personne ou par webdiffusion à ce symposium entièrement consacré à la douleur faciale. Durant cette journée, des conférenciers neurologues, dentistes, ORL, physiothérapeutes et ergothérapeutes ont partagé leurs connaissances afin d'améliorer les compétences des physiothérapeutes dans la prise en charge de clients présentant une douleur orofaciale d'origine neuroméningée et musculosquelettique.

2 Congrès de physiothérapie Montréal18

Du 1^{er} au 3 novembre 2018 a eu lieu le Congrès de physiothérapie **Montréal18** au Palais des congrès de Montréal. Cet événement d'envergure nationale, organisé en partenariat avec l'Association de physiothérapie du Canada (ACP) et l'Association québécoise de physiothérapie (AQP), a permis de rassembler près de 1 000 professionnels de la physiothérapie venus de partout au Canada, dont 500 membres de l'OPPQ. Les conférenciers, des experts venus des quatre coins du pays, ont su mettre en valeur le rôle et la place des professionnels de la physiothérapie dans le système de santé québécois et canadien.

3 Journée de formation À la rescousse des personnes souffrant de lombalgies complexes

L'OPPQ a poursuivi son soutien logistique dans l'offre d'une formation unique visant à outiller les membres quant à la meilleure stratégie à adopter en présence de clients souffrant de douleurs musculosquelettiques complexes. Dans un souci d'accessibilité, l'Ordre a proposé cette formation dans cinq villes différentes du Québec. Cette année, des prestations ont eu lieu à Gatineau, Montréal et Rimouski, respectivement en avril, mai et juin 2018.

4 Formation Rééducation vestibulaire en physiothérapie en formule multisites

Dans le cadre d'une stratégie visant à améliorer l'accessibilité à la formation *Rééducation vestibulaire en physiothérapie*, il a été décidé d'offrir cette formation en webdiffusion dans différents sites au Québec. Cette formule, testée à deux reprises cette année, a permis

de former près de 200 membres dans différentes villes de la province, dont Sherbrooke, Montréal, Chicoutimi, Québec, Lévis, Amqui, Rouyn-Noranda et Saint-Hubert.

5 Mois du webinaire

Le Mois du webinaire, qui s'est tenu sur une période de six semaines durant les mois de février et mars 2019, a permis d'offrir neuf webinaires d'une heure sur des sujets variés. Au total, ce sont 782 membres qui se sont connectés pour assister, de la maison ou du travail, à l'un de ces webinaires.

6 Autres activités de formation continue

La Direction a par ailleurs poursuivi les activités courantes du programme de formation continue, qui vise à maintenir et à développer les compétences des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Au cours de l'année financière 2018-2019, 143 activités de formation continue ont été organisées, dont 9 en format globe-trotteur, ce qui équivaut à plus de 31 000 heures de formation continue (HFC) suivies par les membres de l'Ordre.

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE DE L'ORDRE Exercice 2018-2019

ACTIVITÉS FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HFC)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES ET THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE		
À la rescousse des personnes souffrant de lombalgies complexes	6	110
Affections rhumatismales inflammatoires et physiothérapie : pratique fondée sur des données probantes	12,5	15
Arthrose et prothèse d'épaule : démarche clinique en physiothérapie fondée sur des données probantes	11	9
Conférence en rediffusion — L'arthrite idiopathique juvénile et la physiothérapie : un partenariat essentiel	1	16
Conférence en rediffusion — L'œdème, cet adversaire dont il faut prendre soin en toute sécurité	1	193
Conférence en rediffusion — Le syndrome <i>pusher</i> (latéropulsion) post-AVC : aspects cliniques en réadaptation	1	37
Démystifier la tendinopathie et la bursopathie calcifiantes ainsi que leurs options thérapeutiques	7	107
Évaluation et approche clinique de la maladie de Parkinson	11	72

ACTIVITÉS FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HFC)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES ET THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE (suite)		
Facilitation proprioceptive neuromusculaire Partie 1 : application en physiothérapie	13	58
Facilitation proprioceptive neuromusculaire Partie 2 : les ceintures et leur intégration clinique	13	10
L'impact des anti-inflammatoires sur la conduite clinique en physiothérapie	6	146
La douleur faciale sous toutes ses faces (en salle)	6	124
La douleur faciale sous toutes ses faces (en webdiffusion)	6	105
Obstacles biopsychosociaux à la récupération Partie 1 : identification et interventions en physiothérapie	7	63
Obstacles biopsychosociaux à la récupération Partie 2 : initiation aux habiletés de communication	13	11
Optimiser ses stratégies de recherche sur Internet et veille numérique en physiothérapie	16	30
Soins de plaies : les modalités complémentaires de traitement des plaies dans l'intervention physiothérapique	20	15
Syndrome douloureux région complexe (SDRC) : interventions et meilleures pratiques en physiothérapie dans un contexte interdisciplinaire	6,5	100
Utilisation des ultrasons de faible intensité dans le traitement des fractures	8	28
Utiliser l'isocinétisme en réadaptation Partie 1 : fondements et interprétation des données cliniques	7	6
Webinaire — Démystifier les blessures aux plaques de croissance	1	90
Webinaire — L'imagerie médicale du rachis : un élément indispensable au succès thérapeutique ?	1	68
Webinaire — Les rayons X du genou : un trésor caché d'information pour orienter vos interventions en physiothérapie	1	65
Webinaire — Épicondylite et épitrochléite réfractaires : mise à jour sur la place de l'imagerie médicale, du traitement biologique (PRP) et de la chirurgie	1	83
Webinaire — La PSP : un trouble moteur atypique à découvrir pour mieux intervenir	1	76
Webinaire — Peut-on oublier complètement la présence d'une prothèse totale dans son genou ?	1	100
Webinaire — Reconnaître la personne âgée fragile en physiothérapie et en assurer le suivi	1	100
Webinaire — <i>First, do no harm. When traditional physiotherapy may cause more harm than good</i>	1	100
Webinaire — Initiation à la physiothérapie pour les cyclistes	1	100
Webinaire en rediffusion — Démystifier le <i>locked-in syndrome</i>	1	30

ACTIVITÉS FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HFC)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Webinaire en rediffusion — L'imagerie médicale du bassin et des hanches : pour rester <i>hip</i> en physiothérapie!	1	31
Webinaire en rediffusion — Nouvelles techniques et technologies en remplacement articulaire de la hanche	1	95
Webinaire en rediffusion — La physiothérapie pour les douleurs vulvo-vaginales : est-ce efficace ?	1	17
Webinaire en rediffusion — <i>Fibromyalgia 2017 update: pertinence in physiotherapy</i>	1	47
Webinaire en rediffusion — Manipulations vertébrales : croyances ou science ?	1	47
Webinaire en rediffusion — Nouveau regard sur la stabilisation lombaire : mieux comprendre la science derrière la prescription d'exercices	1	139
Webinaire en rediffusion — Mise à jour sur le diagnostic des démences et considérations pratiques pour les professionnels de la physiothérapie	1	56
Webinaire en rediffusion — Au cœur de l'assistance circulatoire mécanique : introduction au Heartmate II et à la prise en charge en physiothérapie	1	17
Webinaire en rediffusion — L'imagerie médicale de la ceinture scapulaire et de l'articulation gléno-humérale : pour mieux épauler la pratique clinique!	1	76
Webinaire en rediffusion — Le pied diabétique : ce qu'il faut savoir et faire en physiothérapie	1	58
Webinaire en rediffusion — La polyneuromyopathie des soins intensifs : un nom complexe, une pathologie qui l'est tout autant	1	43
POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES SEULEMENT		
Articulation temporo-mandibulaire : formation de base en évaluation et traitement de l'ATM en physiothérapie	14	65
Articulation temporo-mandibulaire et désordres cranio-oraux-faciaux : approches en physiothérapie	17	25
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée Partie 1 : connaissances de base et évaluation	13	87
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée Partie 2 : connaissances avancées, analyse et traitement	13	26
Contrôle postural : mieux équilibrer ses interventions selon les différentes pathologies	7	157
Le défilé thoracique : une mystérieuse traversée. Évaluation du syndrome et interventions proposées en physiothérapie	13	29
Le diagnostic émis par le physiothérapeute	3	68
Évaluation et traitement en physiothérapie des principaux types de céphalées	19,5	42
Lésions de la coiffe des rotateurs et pathologies associées : démarche clinique en physiothérapie fondée sur les données probantes	16	8
Manipulations périphériques : journée de révision	7	37

ACTIVITÉS FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE	DURÉE DE L'ACTIVITÉ (HFC)	NOMBRE DE PARTICIPANTS
POUR PHYSIOTHÉRAPEUTES SEULEMENT (suite)		
Manipulations vertébrales cervicales et dorsales supérieures : journée de révision	7	25
Manipulations vertébrales dorsales lombaires et du bassin : journée de révision	7	12
Manipulations vertébrales : formation d'appoint	42	8
Pathologies discales : évaluation et traitement en physiothérapie	19,5	19
Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches : cours de base	102	51
Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches : intégration clinique	26	11
Puncture physiothérapique avec aiguilles sèches : punctures avancées et révision	15	16
Prescription d'exercices	21	16
Rééducation vestibulaire en physiothérapie	20	226
Rééducation vestibulaire en physiothérapie Partie 1 : raisonnement clinique	10	42
Rééducation vestibulaire en physiothérapie : formation avancée sur les vertiges et étourdissements positionnels	20	59
Soins de plaies : intégration clinique de l'évaluation, de la prévention et des traitements de base pour l'intervention du physiothérapeute	20	14
Syndrome de douleur latérale au coude : évaluation et traitement basé sur les évidences	14	32
POUR THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE SEULEMENT		
Capsulite, lésions de la coiffe des rotateurs et fracture de l'épaule : démarche clinique fondée sur des données probantes	20	26
Considérations cardiorespiratoires dans les programmes d'exercices	14	18
Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre	13	40
La traversée cervicothoracobrachiale : comprendre ses déséquilibres pour élaborer et offrir une approche clinique optimale	13	15
Pathologies discales : principes de traitement en physiothérapie	17	14
Soins de plaies : évaluation, prévention et traitements de base pour l'intervention du thérapeute en réadaptation physique	20	12

FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE

La Direction a poursuivi cette année son rôle d'administration du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ. Elle a fait appel aux deux comités voués à la gestion, à l'orientation et à la distribution des sommes recueillies annuellement dans le Fonds de recherche clinique : le comité d'orientation du Fonds de recherche clinique et le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ.

MANDAT

- a Le **comité d'orientation du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ** a pour mandat principal de conseiller les instances de l'Ordre sur les décisions à prendre relativement au Fonds de recherche clinique, notamment en ce qui concerne les grandes orientations scientifiques et budgétaires.
- b Le **comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ** a pour mandat de mettre en place et de maintenir un processus d'évaluation transparent et rigoureux des demandes de bourses et subventions, de procéder à l'étude des dossiers de candidatures et de faire les recommandations appropriées aux instances de l'Ordre quant à l'octroi annuel des bourses et subventions provenant du Fonds de recherche clinique en physiothérapie.

MEMBRES DU COMITÉ D'ORIENTATION DU FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE

- **M^{me} Carole Fortin**, pht, coprésidente
- **M^{me} Isabelle Gagnon**, pht
- **M^{me} Joanne Goldberg**, pht
- **M^{me} Lisa Grilli**, pht, coprésidente
- **M. Michel Tousignant**, pht
- **M. Sylvain Vigneux**, T.R.P.
- **M^{me} Marjolaine Lajoie**, pht, personne-ressource à l'OPPQ (jusqu'au 8 février 2019)
- **M. Bruno Trudel**, pht, personne-ressource à l'OPPQ (en remplacement de M^{me} Lajoie)

MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE BOURSES ET SUBVENTIONS

- **M^{me} Andréanne Blanchette**, pht
- **M. Guillaume Desroches**, pht
- **M^{me} Dahlia Kairy**, pht
- **M. Nicolas Dumont**, pht
- **M. Jean-Louis Larochelle**, pht
- **M^{me} Marie-Hélène Milot**, pht
- **M^{me} Diana Zidarov**, pht, présidente
- **M^{me} Marjolaine Lajoie**, pht, personne-ressource à l'OPPQ (jusqu'au 8 février 2019)
- **M. Bruno Trudel**, pht, personne-ressource à l'OPPQ (en remplacement de M^{me} Lajoie)

Activités

COMITÉ D'ORIENTATION DU FONDS DE RECHERCHE CLINIQUE

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité a tenu une réunion.

Travaux menés :

- Réflexions et discussions avec le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) concernant la possibilité d'offrir des subventions en partenariat pour des projets intersectoriels.
- Discussion et validation avec le REPAR quant à la cohérence entre l'orientation des subventions offertes en partenariat OPPQ-REPAR et les nouvelles orientations stratégiques du REPAR.
- Recommandation aux instances de l'OPPQ de maintenir les orientations actuelles pour le programme de bourses et subventions en recherche clinique (concours 2019).
- Recommandation aux instances de maintenir une cotisation annuelle pour le programme de bourses et subventions de l'OPPQ.

COMITÉ D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE BOURSES ET SUBVENTIONS

Au cours de l'exercice 2018-2019, le comité a tenu trois réunions.

Travaux menés :

- Révision et actualisation des formulaires et des grilles d'évaluation du concours de bourses et subventions de l'OPPQ.
- Révision avec le REPAR des formulaires et des grilles d'évaluation pour le concours en partenariat OPPQ-REPAR.

- Révision et approbation des rapports finaux et des chroniques du Fonds de recherche clinique rédigés par les récipiendaires de bourses et subventions.
- Réflexion quant au format de l'outil utilisé pour diffuser les résultats des projets de recherche financés par le Fonds de recherche clinique, soit les chroniques rédigées dans la revue *Physio-Québec*.
- Évaluation des dossiers de candidature reçus dans le cadre du concours de janvier 2019.
- Recommandations au comité exécutif (CE) quant au choix des récipiendaires de bourses et subventions du concours de janvier 2019.

RÉCIPIENDAIRES D'UNE SUBVENTION DE RECHERCHE EN PARTENARIAT OPPQ-REPAR (CONCOURS DE FÉVRIER 2019)

En raison des difficultés de recrutement des évaluateurs siégeant au comité d'évaluation, la rencontre n'a pu être tenue avant le 31 mars 2019. La rencontre est prévue le 24 mai 2019. Le nom des deux récipiendaires sera ensuite soumis au conseil d'administration de l'OPPQ pour approbation le 14 juin 2019.

RÉCIPIENDAIRES DE BOURSES ET SUBVENTIONS AU CONCOURS DE L'OPPQ (JANVIER 2019)

Comme le concours de l'OPPQ se termine le 31 janvier 2019, il a été possible de sélectionner 14 récipiendaires de bourses et subventions du Fonds de recherche clinique de l'OPPQ parmi les 17 demandes reçues au total. Le nom des récipiendaires ainsi que le titre de leur projet sont présentés dans les tableaux qui suivent.

BOURSE D'ÉTUDES DE MAÎTRISE DE TYPE RECHERCHE

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
Catherine Matte	Développement de recommandations de positionnement des nouveau-nés prématurés dans les unités de soins intensifs de néonatalogie	7 500 \$
Alec Bass	Effets d'un programme d'entraînement locomoteur avec un exosquelette robotisé de marche au sol chez des personnes ayant une lésion médullaire chronique : une étude prospective longitudinale avec mesures répétées	7 500 \$
Catherine Mailloux	Pourquoi les exercices fonctionnent ? Comprendre l'influence des exercices sur les mécanismes du traitement de la douleur chez des individus souffrant de différents types de lombalgie	7 500 \$
Julien Bernier	La réalité virtuelle comme outil de détection des traumatismes craniocérébraux légers	7 500 \$
Christian Dallaire	Contribution du seuil du réflexe d'étirement tonique en clinique pour quantifier la spasticité pendant la marche fonctionnelle	7 500 \$

BOURSE D'ÉTUDES DE DOCTORAT DE TYPE RECHERCHE

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
Marylène Charette	La rééducation périnéale comme traitement de première ligne chez les femmes atteintes d'incontinence urinaire : les pratiques cliniques en Ontario et au Québec suivent-elles les recommandations des lignes directrices ?	7 500 \$
Jacqueline Tu Anh Thu Lam	Syndrome d'apnée obstructive du sommeil chez les femmes post-ménopausées : cocréation d'un programme ciblant les facteurs modifiables par des interventions en physiothérapie et évaluation de ses effets	7 500 \$
Lily Trang Thao Huynh	Évaluation des muscles du tronc par ultrasonographie et effet de la rééducation posturale globale sur la fonction musculaire chez des adolescents avec scoliose idiopathique	7 500 \$

SUBVENTION DE PROJET DE RECHERCHE EN MILIEU CLINIQUE

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
Marie-Michèle Gagnon	Optimisation des outils cliniques pour suivre la trajectoire neuromotrice des enfants nés entre 29 et 36 semaines de gestation	7 500 \$
Monica Chan	<i>Inter-rater reliability of the McKenzie System of MDT in the examination of low back pain in the pediatric and young adult population</i>	7 500 \$
Pascal-Denys Grenier	Étude sur l'implication de la région cervicale basse dans les étourdissements cervicogéniques chez la population adulte	OPPQ 3 750 \$ + APM* 3 750 \$

* APM : Association physio Montréal

SUBVENTION DE STAGE – PHYSIOTHÉRAPEUTE

RÉCIPIENDAIRE	TITRE DU PROJET	MONTANT
Sheinaz Abuani	<i>Assessing pelvic floor muscle tone in women with provoked vestibulodynia: the association between digital palpation, dynamometry and ultrasound imaging</i>	7 500 \$
Isabelle Fisette-Paulhus	Effet des exercices des muscles du plancher pelvien pour traiter l'incontinence urinaire chez des sujets avec dystrophie myotonique de type 1 : série d'études à cas unique	7 500 \$
Antoine Laramée	Les effets antalgiques, neurophysiologiques et cinématiques de la puncture physiothérapique avec aiguilles sèches sur les points gâchettes du muscle infraépineux	7 500 \$

Direction de l'inspection professionnelle

Patrick Doiron-Cadrin, pht, directeur de l'inspection professionnelle

MANDAT

La Direction de l'inspection professionnelle (DIP), de concert avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), assume et coordonne la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre et, au besoin, procède à une inspection portant sur la compétence.

ACTIVITÉS D'INSPECTION

La Direction de l'inspection professionnelle a mis en place des changements de grande importance lors de l'année 2018-2019. Les activités réalisées lui ont permis d'implanter ou de consolider les éléments suivants :

- Création de nouveaux outils d'inspection de la compétence.
- Amélioration du processus d'inspection professionnelle pour le rendre plus convivial et moins ardu pour les membres, mais tout aussi rigoureux.
- Création et mise en place d'un nouveau système de gestion informatisée des dossiers d'inspection.
- Amorçage de travaux d'optimisation de la gestion des dossiers signalés au comité d'inspection professionnelle par le syndicat.
- Sondage auprès des mentors et maîtres de stage en collaboration avec le service de l'admission.
- Publication d'un document explicatif sur les exigences de l'OPPQ en matière de dossier numérique.

COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- **M^{me} Manon Dufresne**, pht, présidente
- **M^{me} Carolle Lavallée**, pht, présidente suppléante
- **M^{me} Jacinthe Fillion**, T.R.P.
- **M^{me} Anne-Marie Gauthier**, T.R.P.
- **M^{me} Pamela Tessier**, T.R.P.
- **M^{me} Stéphanie Chaffey**, pht
(à compter du 12 septembre 2018)
- **M^{me} Anne Hatzoglou**, pht
- **M^{me} Jacynthe Giguère**, pht
(jusqu'au 29 novembre 2018)
- **M^{me} Caroline Lemaire**, pht
(à compter du 14 décembre 2018)
- **M. Patrick Doiron-Cadrin**, pht
(jusqu'au 23 septembre 2018)
- **M. Stéphane Brassard**, pht
(à compter du 14 décembre 2018)

SECRÉTAIRES DU COMITÉ

- **M^{me} Justine Couturier-Desrochers**, T.R.P.,
secrétaire
- **M. Patrick Doiron-Cadrin**, pht, secrétaire suppléant
(à compter du 14 décembre 2018)

Le comité d'inspection professionnelle s'est réuni à 11 reprises au cours de l'année financière 2018-2019. De plus, le CIP a siégé en division à 30 reprises, soit 23 séances pour les physiothérapeutes et 7 rencontres pour les T.R.P.

Activités de surveillance générale

La surveillance générale a comme objectif d'encourager et de soutenir une pratique sécuritaire de qualité auprès du public, laquelle respecte la réglementation en vigueur à l'OPPQ.

La sélection a été proportionnelle à la répartition des deux catégories de membres — physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique — selon les critères suivants :

- Sélection sur une base aléatoire, de façon chronologique et séquentielle, selon la date de la dernière inspection.
- Sélection des membres dont le permis d'exercice a été délivré il y a deux ans.

Pour les membres soumis à une inspection, l'exercice de surveillance générale a consisté à remplir le *Questionnaire sur le profil de pratique*, à fournir un dossier client (pour les membres cliniciens) ainsi qu'à mettre à jour leur *Portfolio de développement des compétences* conformément aux exigences de la *Politique d'amélioration continue de la compétence*.

Toutes les évaluations des membres réalisées par les inspecteurs de l'OPPQ ont été présentées au CIP.

Au cours de l'année financière, 1 176 membres, pht et T.R.P. confondus, ont été visés par le processus de surveillance générale. À la réception de l'avis d'inspection, 938 membres ont rempli les exigences du processus. Il a été déterminé que la pratique de 649 membres ne présentait pas de risque en matière de protection du public.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ÉMISES AUX MEMBRES SUIVANT LE PROCESSUS DE SURVEILLANCE

TENUE DES DOSSIERS	<ul style="list-style-type: none"> ■ Inscrire une note de consentement du client au plan de traitement proposé. ■ Inscrire le numéro de pratique à un endroit au moins dans le dossier. ■ Inscrire à un endroit au moins dans le dossier le nom du professionnel en caractères d'imprimerie. ■ Clarifier ou documenter le raisonnement clinique et les services rendus. ■ Inscrire des notes sur l'évolution de la condition du client.
PRATIQUE PROFESSIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Indiquer des mesures objectives. ■ Améliorer certaines interventions et recommandations afin de se conformer aux normes de pratique actuelles visant à maximiser l'efficacité. ■ Améliorer les interventions et recommandations pour mieux refléter la progression de la condition du patient.
MILIEU CLINIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Afficher les règlements de l'Ordre, notamment le <i>Code de déontologie</i> ainsi que les coordonnées à jour de l'Ordre. ■ Maintenir à jour le registre d'entretien des appareils d'électrothérapie.
FORMATION CONTINUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Se conformer au nombre d'heures de formation continue pour répondre aux exigences de la PACC. ■ Suivre des formations pertinentes à sa pratique.

Activités d'évaluation de la compétence

Lorsqu'est soulevé un doute sur la compétence d'un membre au cours du processus de surveillance, le CIP peut déterminer le moyen qu'il juge le plus approprié pour évaluer la pratique ou la compétence du membre concerné.

Pour l'ensemble des 114 membres qui ont fait l'objet d'un processus d'évaluation de la compétence, sur décision du CIP, 53 appels téléphoniques, 66 relances de dossier, 23 convocations, 11 visites d'évaluation générale (VEG), 30 visites d'inspection particulière avec observations (VIPO) et 9 demandes de plan de remédiation ont été effectués en 2018-2019. Au terme de l'inspection portant sur chacun de ces membres, un rapport a été transmis au CIP pour étude.

Recommandations au conseil d'administration

En 2018-2019, le CIP a soumis au comité exécutif (CE) la recommandation d'imposer un cours et un mentorat sans limitation d'exercice à un membre, d'imposer un mentorat

sans limitation d'exercice à un autre membre, d'imposer un cours et un stage accompagnés d'une limitation d'exercice à deux membres additionnels et, finalement, d'imposer un cours et un stage accompagnés d'une suspension du droit d'exercer à un membre en particulier.

À la suite du processus d'évaluation de la compétence, aucune demande de limitation volontaire de l'exercice par les membres n'a été acheminée au CE.

Signalements

À la suite du processus de surveillance, le CIP a effectué 38 signalements auprès du Bureau du syndic. Les infractions aux dispositions du *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre concernaient 28 physiothérapeutes et 10 thérapeutes en réadaptation physique.

Le CIP a reçu et traité 26 signalements provenant du syndic et qui se rapportaient à la compétence.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2018-2019

SURVEILLANCE	Questionnaires transmis aux membres	1176
	Questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	938
	Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	938
ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE	Membres ayant fait l'objet d'une évaluation de la compétence (relance, convocation, visite, etc.)	114
	Rapports dressés	114
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE À EXIGER DE CERTAINS MEMBRES	Un cours et du mentorat sans limitation d'exercice	1
	Du mentorat sans limitation d'exercice	1
	Un cours et un stage accompagnés d'une limitation d'exercice	2
	Un cours et un stage accompagnés d'une suspension du droit d'exercer	1
DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Approbation complète des recommandations du CIP	3
	Approbation partielle des recommandations du CIP	1
	Décision à venir en date du 31 mars 2019	1
	Approbation des demandes de limitation volontaire	0
ENTENTES VOLONTAIRES	Demande de limitation volontaire par le membre	0
NOMBRE DE MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UN SIGNALEMENT AU SYNDIC		38

COURTAGE EN CONNAISSANCES

Conscient de l'impact de la recherche en physiothérapie sur l'amélioration de la pratique clinique de ses membres, l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec considère que le transfert et l'appropriation des meilleures données scientifiques par ses membres sont essentiels à la réalisation de sa mission première de protection du public.

L'OPPQ s'est donc doté en début d'année d'un nouveau poste de courtier en connaissances à raison d'un jour par semaine. Le courtier en connaissances agit comme courroie de transmission de l'information entre les producteurs et les utilisateurs du savoir. Il joue différents rôles et peut, notamment :

- Rechercher et inventorier des données probantes pertinentes liées à une problématique.
- Produire des documents de synthèse.
- Faciliter le développement des habiletés d'interprétation scientifiques en interne par de la formation.
- Gérer des projets de transfert de connaissances.
- Systématiser les processus de transmission du savoir.

Activités du courtier en connaissances

GUIDE POUR LA DIFFUSION DE DOCUMENTS PRODUITS EN EXTERNE

En 2018-2019, le courtier en connaissances de l'OPPQ a procédé à une synthèse des outils d'évaluation de la qualité méthodologique pour les guides de pratique clinique et les sites Web en santé. Le courtier a aussi rédigé un guide préliminaire pour l'évaluation et la diffusion par l'Ordre de documents produits en externe, en collaboration avec la Direction du développement et du soutien professionnel (DDSP).

Ce guide préliminaire fait actuellement l'objet d'un essai afin de tester les critères de sélection retenus.

PROJET PILOTE D'ACCÈS À DES JOURNAUX SCIENTIFIQUES

Au cours de l'année financière, en collaboration avec la DDSP, le courtier a coordonné la mise en place d'un projet pilote d'accès à diverses publications scientifiques pour les membres. Il a coordonné la création d'une page Web dédiée au projet pilote, rédigé son contenu et géré la collecte de données sur l'utilisation des ressources bibliographiques par les membres. Le courtier a finalement rédigé un plan de communication portant sur ce projet.

Direction des communications

RAPPORT DE LA DIRECTION

MANDAT

La Direction des communications œuvre au rayonnement de l'Ordre, de la physiothérapie et de ses professions auprès du public, des membres et de l'ensemble du milieu de la santé.

À ce titre, elle orchestre les campagnes et les activités de promotion, de publicité et de relations publiques, collabore à l'organisation des événements de l'Ordre, et assure l'édition des publications. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'OPPQ auxquelles elle offre un service-conseil en matière de communications, d'information et de promotion. Elle veille par ailleurs à la communication entre l'Ordre et ses membres par le développement de stratégies et de moyens appropriés.

Ainsi, la Direction des communications conçoit, gère et réalise les plans de communication destinés aux publics internes et externes de l'Ordre, conformément à la mission et aux objectifs de l'organisation.

Activités de promotion

En adéquation avec sa stratégie de communication et de publicité destinée à faire connaître au grand public les professionnels de la physiothérapie ainsi que l'étendue de leur champ de pratique, la Direction des communications a poursuivi ses activités de promotion.

BLOGUE DE L'OPPQ

Tout au long de l'année 2018-2019, l'équipe a créé et diffusé de nouveaux contenus sur le blogue de l'OPPQ. Dans leur ensemble, les 24 articles publiés au cours de l'année ont été consultés plus de 405 000 fois.

En ligne depuis novembre 2013, le blogue transmet au grand public des conseils et de l'information sur les différents contextes de soins et divers maux pouvant être traités en physiothérapie. Rédigés en collaboration avec des professionnels de la physiothérapie, les articles publiés abordent une grande variété de sujets touchant tous les types de clientèles.

NOUVELLE INFOLETTRE

En juillet 2018, la Direction des communications a lancé une nouvelle infolettre destinée aux lecteurs du blogue. En s'y abonnant, les internautes restent informés des nouveaux contenus publiés en ligne. Lors de la première année, 813 personnes se sont inscrites à la liste d'envoi du bulletin électronique.

DEUX PAGES FACEBOOK DISTINCTES

Pour promouvoir la physiothérapie et ses professions

Au cours de l'année 2018-2019, la page Facebook de l'OPPQ a publicisé les divers contenus mis en ligne sur le blogue de l'OPPQ. Un budget publicitaire a été affecté à l'augmentation du nombre d'utilisateurs atteints.

Le nombre d'abonnés à la page Facebook de l'OPPQ a également augmenté entre le 1^{er} avril et le 31 mars 2019, passant de 6 000 à près de 7 000 abonnés.

En ligne depuis 2015, la page Facebook de l'OPPQ a pour objectif de diffuser à plus grande échelle les contenus produits par l'OPPQ qui sont destinés au grand public. Elle permet également de partager de nombreux contenus liés aux différents aspects de la physiothérapie et de ses professions.

Pour promouvoir le programme de formation de l'OPPQ

Devant le besoin constant de promouvoir l'offre de formation de l'OPPQ, la Direction des communications a entrepris de donner davantage de visibilité au programme de formation continue de l'OPPQ sur les réseaux sociaux.

Ainsi, la page Facebook OPPQ Formation, entièrement consacrée au programme de formation et à la promotion de ces activités, a été lancée en novembre 2018. Depuis sa création, cette page comptabilise plus de 1 500 abonnés et ce chiffre progresse constamment.

MOIS DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

Dans le cadre du mois de la physiothérapie, en mai 2018, la Direction des communications a organisé une campagne sur les réseaux sociaux afin de rappeler l'étendue du champ de pratique de la physiothérapie.

Cette campagne a permis de diffuser 11 vidéos présentant le vaste champ de la physiothérapie. Ces publications ont atteint des milliers de personnes. Elles ont ainsi permis de faire connaître davantage le rôle des professionnels de la physiothérapie auprès des différentes clientèles.



JOURNÉE MONDIALE DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

La Journée mondiale de la physiothérapie, le 8 septembre 2018, a été l'occasion pour la Direction des communications de promouvoir auprès du public le rôle parfois méconnu des professionnels de la physiothérapie dans le traitement de ces conditions courantes : l'incontinence, les problèmes respiratoires et les vertiges.

Site Web et projets numériques

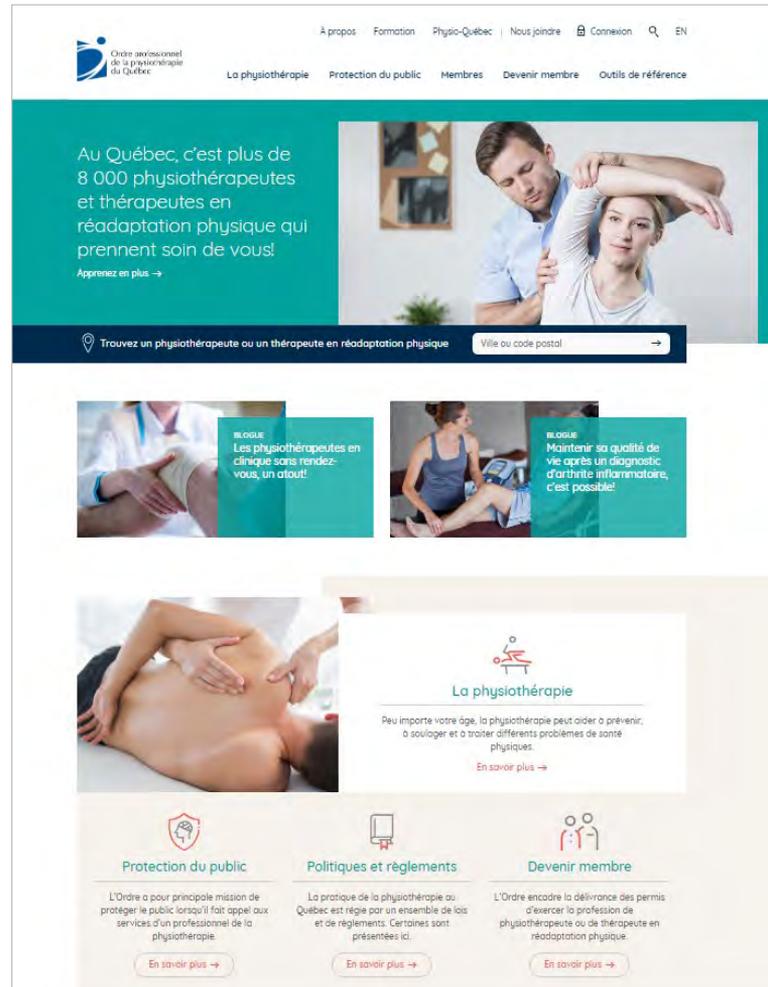
Au cours de l'année 2018-2019, l'OPPQ a poursuivi ses projets visant à renforcer sa stratégie numérique et à améliorer ses contenus en ligne.

REFONTE DU SITE WEB

En juin 2018, la Direction des communications de l'OPPQ a mis en ligne un site Web entièrement repensé. Elle s'est appuyée sur les commentaires reçus lors du sondage sur ses outils de communication, réalisé auprès des membres en 2016, pour optimiser la navigation, les contenus et le visuel afin d'offrir aux utilisateurs une expérience encore plus conviviale et performante.

En bref

- Une nouvelle identité visuelle
- Une simplification de l'outil de recherche
- Une optimisation du répertoire où rechercher un professionnel
- Des contenus vulgarisés selon les normes de littératie en santé et adaptés aux meilleures pratiques numériques
- Une navigation plus conviviale et intuitive
- Un accès facile aux politiques et règlements et aux outils explicatifs
- Un accès plus direct au programme de formation continue de l'OPPQ
- Une foire aux questions qui facilite le repérage d'information grâce à un moteur de recherche performant
- L'introduction du paiement en ligne pour les petites annonces



Avec ses 70 000 visites par mois, le site de l'Ordre constitue un outil de communication essentiel, tant pour les membres que le grand public. Il permet de diffuser rapidement de l'information liée à la réglementation et des nouvelles sur les activités de l'Ordre ainsi que de partager des articles de référence et de permettre aux professionnels de la physiothérapie d'accéder à diverses fonctionnalités.

STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT

L'année 2018-2019 a été l'occasion de poursuivre les efforts visant à améliorer le référencement naturel sur les moteurs de recherche (SEO). Considérant que le SEO constitue l'une des principales sources de trafic sur un site Web, la Direction des communications continue à déployer plusieurs stratégies de référencement dans le respect des bonnes pratiques en matière de SEO.

LE SITE WEB EN QUELQUES CHIFFRES

Au cours de l'année 2018-2019, le site Web de l'Ordre a accueilli de nombreuses visites¹ :

- 846 293 visiteurs au total ;
- 2 443 616 pages vues ;
- 641 634 pages vues sur le blogue.

Événements

CONGRÈS DE PHYSIOTHÉRAPIE MONTRÉAL18

La Direction des communications a participé activement à la promotion d'un événement national organisé par l'OPPQ en partenariat avec l'Association canadienne de physiothérapie (ACP) et l'Association québécoise de physiothérapie (AQP). Afin d'assurer un soutien logistique, l'équipe des communications était également sur place lors du congrès qui s'est déroulé du 1^{er} au 3 novembre 2018.



Remises de prix honorifiques

PRIX EXCELLENCE DE L'OPPQ

La Direction des communications coordonne chaque année la remise de deux prix Excellence de l'OPPQ, l'un à un physiothérapeute et l'autre à un thérapeute en réadaptation physique. L'édition 2018 a eu lieu le 14 novembre, dans le cadre de l'assemblée générale annuelle, et a récompensé M. Alain Gaumont, pht, ainsi que M^{me} Véronique Blais, T.R.P. Cette distinction a pour objectif de faire connaître les réalisations en physiothérapie, de souligner la motivation et l'engagement des membres et de mettre en valeur les individus qui contribuent de façon particulière à l'avancement et au rayonnement de la profession.

PRIX CAROL-L.-RICHARDS

Dans le cadre du congrès Montréal18, l'équipe a organisé la remise du prix Carol-L.-Richards et a coordonné la confection d'une pièce unique remise à la lauréate.

Le 3 novembre 2018, à l'occasion de la remise de cette prestigieuse distinction, la Direction des communications a réalisé une vidéo dans laquelle M. Pelletier, président de l'OPPQ, s'entretient avec la lauréate du prix, M^{me} Chantal Dumoulin. Cette vidéo a été enregistrée puis diffusée auprès des membres et a généré plus d'une centaine d'interactions sur Facebook.

En 2014, le prix Carol-L.-Richards voyait le jour sous le nom de « prix Carrière remarquable ». Rebaptisée en l'honneur de sa première lauréate, cette prestigieuse reconnaissance vise à saluer le parcours exceptionnel d'un professionnel de la physiothérapie qui s'illustre par son engagement profond à faire rayonner la physiothérapie au Québec et ailleurs.

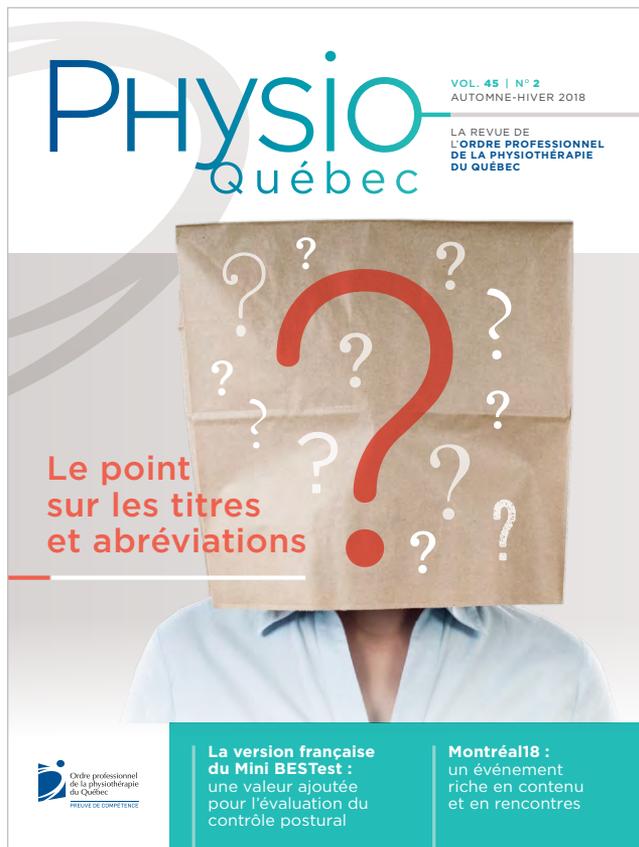
¹ D'après les données recueillies entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019 par Google Analytics (outil d'analyse d'activité Web).

Communications aux membres

Outre son site Web et ses activités sur les réseaux sociaux, l'Ordre dispose de trois principaux canaux de diffusion auprès de ses membres : la revue *Physio-Québec* et les infolettres *Physio-Québec Express* et *inFORMATION express*.

PHYSIO-QUÉBEC

L'OPPQ publie annuellement deux numéros de la revue *Physio-Québec*. Accessibles en format imprimé et électronique, les éditions printemps-été et automne-hiver sont systématiquement transmises par la poste aux quelque 2 000 abonnés à la version papier et par courriel à tous les membres. Chaque nouveau membre reçoit également un exemplaire du dernier numéro.



Au cours du printemps 2018, l'OPPQ a procédé à la refonte visuelle et éditoriale de sa revue *Physio-Québec*. Harmonisée à la facture du nouveau site Web, cette version modernisée de la revue s'adapte désormais plus aisément aux plateformes mobiles.

En plus de servir de référence aux physiothérapeutes et aux thérapeutes en réadaptation physique, cet outil de communication vise aussi à mettre en valeur leurs professions et leurs réalisations de même qu'à présenter les activités de l'Ordre et ses services.

PHYSIO-QUÉBEC EXPRESS

L'OPPQ a transmis à ses membres 27 bulletins électroniques *Physio-Québec Express* au cours de l'exercice 2018-2019. Ces communications traitaient de sujets divers, comme des affaires administratives et des événements de l'Ordre ainsi que des activités relatives à la profession.

inFORMATION EXPRESS

L'OPPQ a transmis 18 bulletins électroniques *inFORMATION Express* à ses membres abonnés au cours de l'exercice 2018-2019. Ces communications présentent le programme de formation.

QUE DEVIENNENT LES ENVOIS POSTAUX ?

Depuis 2016, l'OPPQ n'effectue plus d'envois postaux à l'ensemble de ses membres. Certains envois spéciaux peuvent avoir lieu, mais ils demeurent exceptionnels.

Par ailleurs, le *Code des professions* exige depuis le 8 juin 2017 que chaque membre détienne une adresse électronique enregistrée à son nom. Alors que l'OPPQ privilégie les communications électroniques avec ses membres depuis quelques années déjà, le *Code des professions* prévoit désormais que la transmission d'informations par courriel peut remplacer tout envoi postal.

« AVEC SES 70 000 VISITES PAR MOIS, le site de l'Ordre constitue un outil de communication essentiel, tant pour les membres que le grand public. »

Dons et commandites

Au cours de l'année 2018-2019, 3 250 \$ ont été consacrés par l'OPPQ à des activités planifiées par des organismes à but non lucratif :

- Commandite de 1 500 \$ afin de soutenir les activités de promotion du CHU Sainte-Justine à l'occasion du mois national de la physiothérapie.
- Commandite totalisant 750 \$ afin de soutenir trois physiothérapeutes dans le cadre d'une mission bénévole en Tanzanie pour Physiothérapie Sans Frontières.
- Commandite de 500 \$ afin de soutenir le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR) dans l'organisation du 3^e congrès québécois de recherche en adaptation-réadaptation.
- Don de 500 \$ à l'Association pulmonaire du Québec (APQ) dans le cadre de son programme de réadaptation pulmonaire.

Toutes les demandes de dons et de commandites sont systématiquement analysées en fonction de la politique d'octroi des dons et commandites, qui encadre l'évaluation et la gestion des demandes adressées à l'OPPQ.

Autres productions

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Conformément à la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*, la Direction des communications a collaboré à la rédaction et a mis en ligne une déclaration de services offerts à la population.

MISE À JOUR DE LA TROUSSE MÉDIA

La Direction des communications a réalisé une refonte graphique de la trousse média dans laquelle elle présente les modalités de réservation d'espace publicitaire. Rappelons que l'Ordre offre plusieurs options d'affichage pour promouvoir des produits ou services auprès des membres. Chaque année, près d'une dizaine d'entreprises et d'organismes font de la publicité dans la Revue *Physio-Québec* ou sur le site Web de l'Ordre.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Depuis novembre 2012, la Direction des communications produit et met en ligne sur son site Web une capsule vidéo à la suite de chaque séance du conseil d'administration (CA). Celle-ci porte sur les points saillants de la dernière réunion, qui sont présentés par la présidence. Au cours de l'année 2018-2019, sept de ces vidéos ont été publiées en ligne. Ces capsules ont pour but d'informer les membres des principaux projets et dossiers en cours.

Direction des services administratifs

Dominique Serre, directrice des services administratifs



RAPPORT DE LA DIRECTION

MANDAT

La Direction des services administratifs joue un rôle consultatif essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources humaines, financières, matérielles, informatiques ainsi qu'à la planification budgétaire, et ce, en accord avec les décisions du conseil d'administration (CA).

Ressources humaines

Cette direction voit à l'application des politiques de fonctionnement interne conformément aux orientations du CA. La gestion des payes, les horaires de travail, les vacances, l'assurance collective et l'accueil des nouveaux employés relèvent aussi de sa responsabilité.

Ressources financières et matérielles

La Direction des services administratifs veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations liées à la comptabilité de l'Ordre. Elle soumet à la Direction générale, au comité des finances et d'audit et aux administrateurs du CA l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toute question d'ordre administratif et comptable. De plus, elle répond aux requêtes relatives aux ressources matérielles et collabore à la mise à jour des procédures de sécurité de l'immeuble.

Ressources informatiques

En collaboration avec des spécialistes des technologies d'information, ce service est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

La Direction voit également à la gestion, à l'entretien, à la mise à niveau et à la sécurité du réseau informatique de l'Ordre par la supervision de son contrat d'impartition avec un fournisseur reconnu.

Au cours de la dernière année, les travaux se sont poursuivis sur Connexence, le portail que nous utilisons pour l'hébergement du Tableau des membres, afin d'améliorer, d'adapter ou de développer les modules des différentes directions.

Réinscription au Tableau des membres

En collaboration avec l'adjointe à l'admission, la Direction des services administratifs gère l'ensemble des activités comptables liées au renouvellement et à la réinscription au Tableau des membres.

Autres comités concernant la protection du public

CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.



MEMBRES

PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS

- M^e Lyne Lavergne
- M^e Daniel Y. Lord
- M^e Georges Ledoux
- M^e Jean-Guy Légaré
- M^e Julie Charbonneau
- M^e Lydia Milazzo
- M^e Myriam Giroux-Del Zotto
- M^e Pierre Sicotte
- M^e Isabelle Dubuc
- M^e Nathalie Lelièvre
- M^e Maurice Cloutier

PHYSIOTHÉRAPEUTES

- M^{me} Francine Demers
- M^{me} Marjolaine Boulay
- M^{me} Sonia Bureau
- M^{me} Cynthia Guérin
- M^{me} Barbara Hamelin
- M. Dany Gagnon
- M. Daniel Racine
- M^{me} Hélène Riverin
- M^{me} Vanessa Roy
- M^{me} Anaïs Goulet-Robitaille
- M^{me} Lyne Hébert
- M^{me} Anne-Marie Breton
- M^{me} Stéphanie Bélanger

PHYSIOTHÉRAPEUTES (SUITE)

- M^{me} Geneviève Bérubé
- M^{me} Danny-Ève Martin
- M. Benjamin Lou
- M^{me} Claudia Maltais
- M^{me} Marie Saulnier

THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

- M^{me} Johanne Rose
- M^{me} Sophie Brunet
- M^{me} Martine Desbiens
- M^{me} Nadia Dugas
- M^{me} Gervaise Tardif
- M^{me} Catherine Provost
- M. Martin Poirier

SECRÉTAIRES

- M^e Marie-France Salvas, directrice des services juridiques (jusqu'au 14 septembre 2018)
- M^e Daphné Thériault de Carufel, secrétaire adjointe (jusqu'au 14 septembre 2018) et secrétaire (à compter du 17 septembre 2018)
- M^{me} Julie Dubuc, secrétaire adjointe (à compter du 17 septembre 2018)

Activités

Au cours de l'exercice 2018-2019, 30 nouvelles plaintes ont été déposées par le Bureau du syndic, dont 9 par la syndique, 20 par les syndics adjoints et 1 par une syndique *ad hoc*.

Le conseil de discipline a tenu 29 journées d'audience au cours de l'année financière 2018-2019.

NATURE DES COMPORTEMENTS REPROCHÉS	NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE PLAINTÉ PAR LE BUREAU DU SYNDIC
Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession	11
Entrave au travail du comité de l'inspection professionnelle ou du syndic	3
Omission d'intervenir lors d'une contravention à la réglementation	3
Atteinte à la bonne réputation de la profession et à son aptitude à servir le public	3
Manque d'intégrité	4
Infraction relative aux conditions et restrictions liées à son permis d'exercice	6
Défaut de favoriser les mesures d'éducation et d'information en physiothérapie	2
Infraction relative à la qualité de ses services professionnels	2
Omission de procéder à l'évaluation du rendement fonctionnel du client avant de le traiter	5
Intervention dans les affaires personnelles de son client	1
Fausse déclarations dans un rapport, un document ou un traitement donné à un client	1
Surprendre la bonne foi de ses collègues	1
Infraction relative à la tenue de dossiers	4
Infraction relative à l'exercice en société	4

DÉCISIONS RENDUES AU COURS DE L'EXERCICE 2018-2019	NOMBRE
Décision déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	20
Décisions sur culpabilité	3
Décision sur sanction	4
Décision sur requête en radiation provisoire	1
Décision sur demande en retrait de la plainte	1

Parmi ces décisions, 20 ont été rendues par le conseil de discipline dans le délai de 90 jours de la prise en délibéré.

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Amende	11
Réprimande	1
Réprimande et amende	1
Radiation	1
Amende et radiation	10

Dans un dossier, le conseil de discipline a recommandé au conseil d'administration d'obliger un membre à suivre les heures de formation requises par la *Politique d'amélioration continue de la compétence* (PACC) de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

Dans un autre dossier, le conseil de discipline a recommandé au conseil d'administration d'obliger un membre à suivre une psychothérapie avec un psychologue ou un psychothérapeute.

Aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions du Québec.

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MANDAT

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête au sujet d'un membre, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre ce membre devant le conseil de discipline.

MEMBRES DU COMITÉ

- **M. André Caron**, pht
- **M^{me} France Desprès**, T.R.P.
- **M. Marc Francœur**, pht
- **M. Sébastien Dufresne**, pht

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS

- **M^e Daniel Gervais**
- **M. Jacques Riopel**
- **M^{me} Lucie Hogue**

SECRÉTAIRES

- **M^e Claude Laurent**, directeur général et secrétaire de l'Ordre (jusqu'au 8 août 2018)
- **M^e Marie-France Salvat**, directrice générale et secrétaire de l'Ordre (à compter du 17 septembre 2018)

SECRÉTAIRES SUPPLÉANTES

- **M^e Marie-France Salvat**, directrice des services juridiques (jusqu'au 14 septembre 2018)
- **M^e Daphné Thériault de Carufel**, conseillère juridique (à compter du 17 septembre 2018)

Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2018-2019, deux demandes d'avis ont été acheminées au comité de révision dans le délai requis.

Ces demandes ont toutes deux fait l'objet d'un avis du comité de révision dans le délai prescrit de 90 jours.

Le comité s'est réuni à deux reprises pour étudier les dossiers et entendre les demandeurs d'enquête et le bureau du syndic.

Des deux avis donnés par le comité de révision :

- un avis a conclu qu'il n'y avait pas lieu pour le syndic de porter plainte contre le professionnel concerné ;
- un avis a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte contre le professionnel concerné et a suggéré la nomination d'un syndic *ad hoc*.

COMITÉ DE LA FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

MANDAT

Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique, de considérer les objectifs des programmes de formation offerts par les établissements d'enseignement qui mènent à un diplôme donnant ouverture à un permis et de donner leur avis sur la qualité d'une formation.

MEMBRES DU COMITÉ

DIVISION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES

Nommés par le conseil d'administration

- **M. Denis Pelletier**, pht, président de l'OPPQ et de ce comité
- **M. Joseph-Omer Dyer**, pht

Nommés par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

- **M. Richard Debigaré**, pht, directeur du programme de physiothérapie, Université Laval
- **M^{me} Sylvie Nadeau**, pht, directrice du programme de physiothérapie, Université de Montréal

Nommées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)

- **M^{me} Maryse Champagne**
- **M^{me} Claudine Hébert**, membre suppléante

DIVISION DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Nommées par le conseil d'administration

- **M^{me} Lucie Dubreucq**, T.R.P. (à compter du 24 août 2018)
- **M^{me} Geneviève Beaudoin**, T.R.P.

Nommés par la Fédération des cégeps

- **M. Éric Gagné**, directeur des études, Cégep de Sherbrooke
- **M. Christian Tremblay**, directeur des études, Cégep de Chicoutimi (à compter du 28 août 2018)

Nommée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES)

- **M^{me} Stéphanie Charest**

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

- **M^{me} Sophie Dumont**, adjointe au bureau du secrétariat et procès-verbaliste de l'Ordre

Activités

En 2018-2019, le comité a tenu deux réunions et a formulé des avis favorables sur les mesures suivantes :

- Actualiser le profil des compétences essentielles des thérapeutes en réadaptation physique.
- Entreprendre des travaux conduisant à un accord de reconnaissance mutuelle entre le Québec et le Maroc, la Suisse et la Belgique pour les professionnels de la physiothérapie.
- Étudier les recommandations pour la consolidation et la pérennisation de l'approche adaptée à la personne âgée en milieu hospitalier.
- Imposer un cours sur les données probantes lors d'une demande d'équivalence d'un candidat demandant un permis.
- Étudier la demande de reconnaissance de l'Université du Québec à Chicoutimi comme maison d'enseignement délivrant un diplôme donnant accès au permis de physiothérapeute de l'Ordre.
- Évaluer si les activités de rééducation périnéale et pelvienne nécessitent une attestation.

Renseignements généraux

MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

À LA FIN DE LA PÉRIODE, **8 291** MEMBRES ÉTAIENT INSCRITS AU TABLEAU,
DONT **5 591** PHYSIOTHÉRAPEUTES ET **2 700** THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE,
INCLUANT **527** NOUVELLES INSCRIPTIONS (**298 PHT/229 T.R.P.**) EN COURS D'ANNÉE FINANCIÈRE.



NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE, PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

NUMÉRO DE LA RÉGION	RÉGION	NOMBRE TOTAL DE MEMBRES	NOMBRE DE PHT	NOMBRE DE T.R.P.
01	Bas-Saint-Laurent	214	121	93
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	381	192	189
03	Capitale-Nationale	927	714	213
04	Mauricie	302	176	126
05	Estrie	410	248	162
06	Montréal	2 197	1 660	537
07	Outaouais	270	230	40
08	Abitibi-Témiscamingue	127	64	63
09	Côte-Nord	72	36	36
10	Nord-du-Québec	38	18	20
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	96	57	39
12	Chaudière-Appalaches	388	228	160
13	Laval	378	243	135
14	Lanaudière	409	230	179
15	Laurentides	528	335	193
16	Montérégie	1 282	862	420
17	Centre du Québec	191	101	90
99	Hors Québec	81	76	5

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE SELON LE GENRE

Hommes : 1 635 (1 320 pht/315 T.R.P.)

Femmes : 6 656 (4 271 pht/2 385 T.R.P.)

PERMIS DÉLIVRÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Physiothérapeute : 298

Thérapeute en réadaptation physique : 229

Total : 527

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE DÉTENANT

Un permis temporaire : 37

Un permis restrictif : aucun

Un permis restrictif temporaire : 9

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Pendant cette période, 54 autorisations spéciales ont été accordées (incluant le renouvellement).

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles : 5

Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles : 1

RADIATIONS DU TABLEAU, PAR MOTIF

Non-paiement de la cotisation : 184

Retrait volontaire : 266

Radiation pour non-respect des exigences de l'Office québécois de la langue française (OQLF) : 1

Décès : 4

Radiation disciplinaire provisoire : 1

Radiation disciplinaire temporaire : 10

SUSPENSION OU RÉVOCATION DE PERMIS

Aucun permis n'a été suspendu ou révoqué.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES

CLASSE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE*
Membre régulier physiothérapeute	5 461	542,50 \$
Membre régulier thérapeute en réadaptation physique	2 679	523,50 \$
Membre retraité physiothérapeute	87	66,50 \$
Membre retraité thérapeute en réadaptation physique	17	47,50 \$
Membre physiothérapeute hors Québec	43	271,25 \$
Membre thérapeute en réadaptation physique hors Québec	4	261,75 \$

* Payable en un versement le 1^{er} avril 2018 ou en trois versements mensuels consécutifs (1^{er} avril, 1^{er} mai, 1^{er} juin 2018)

ASSURANCES (GARANTIE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE)

ACTIVITÉ RELATIVE À L'OBLIGATION DE GARANTIE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

CLASSE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	MOYEN DE GARANTIE	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
			PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Membre régulier physiothérapeute	5 461	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Membre retraité physiothérapeute	87	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Physiothérapeute hors Québec	43	Exemption	0 \$	0 \$
TOTAL PHT	5 591			
Membre régulier thérapeute en réadaptation physique	2 679	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Membre retraité thérapeute en réadaptation physique	17	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$	3 000 000 \$
T.R.P. hors Québec	4	Exemption	0 \$	0 \$
TOTAL T.R.P.	2 700			
TOTAL GLOBAL	8 291			

DÉCLARATION D'EXERCICE EN SOCIÉTÉ

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE L'EXERCICE AYANT PRODUIT UNE DÉCLARATION D'EXERCICE EN SOCIÉTÉ

CLASSE DE MEMBRES	NOMBRE DE MEMBRES	MOYEN DE GARANTIE	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE POUR LA SOCIÉTÉ	
			PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Membre physiothérapeute	517	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$	3 000 000 \$
Membre thérapeute en réadaptation physique	29	Contrat d'assurance collective	3 000 000 \$	3 000 000 \$
TOTAL	546			

DÉLIVRANCE D'ATTESTATIONS (UASD ET MANIPULATIONS VERTÉBRALES ET ARTICULAIRES)

Utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens

Le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme*, pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens, stipule qu'un physiothérapeute désirant procéder à des punctures physiothérapeutiques avec aiguilles sèches doit détenir une attestation à cette fin délivrée par l'Ordre. Au cours de la période 2018-2019, les formations de l'Ordre ont permis à **67** physiothérapeutes additionnels d'obtenir cette attestation, élevant ainsi à **350** le nombre de physiothérapeutes pouvant pratiquer cette modalité de traitement au Québec.

Manipulations vertébrales et articulaires

Le *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires* stipule qu'un physiothérapeute souhaitant procéder à des manipulations doit détenir une attestation de formation délivrée par l'Ordre à cette fin, et ce, peu importe le type d'articulation à manipuler.

Au cours de l'exercice 2018-2019, l'Ordre a délivré **264** attestations, soit **220** attestations pour des manipulations articulaires et **44** attestations pour des manipulations vertébrales. Ainsi, **863** physiothérapeutes sont autorisés à pratiquer des manipulations articulaires et **424** physiothérapeutes sont autorisés à pratiquer des manipulations vertébrales.

NOMBRE D'ATTESTATIONS DÉLIVRÉES PAR VOIE DIRECTE ET PAR DEMANDE DE DISPENSE

Attestation pour manipulations articulaires par voie directe	214
Attestation pour manipulations vertébrales et articulaires par voie directe	37
Attestation pour manipulations articulaires par dispense	6
Attestation pour manipulations vertébrales et articulaires par dispense	7

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES MANIPULATIONS

Le comité consultatif sur les manipulations n'a pas eu à se réunir cette année.

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision sur les manipulations n'a pas eu à se réunir cette année.

Au cours de l'exercice, aucune attestation pour exercer une activité professionnelle n'a été suspendue en raison d'une obligation de formation continue obligatoire.

Mentionnons par ailleurs qu'en vertu du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*, les membres sont tenus de consacrer sept heures de formation continue portant sur les manipulations par période de trois ans, soit entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2019. Ainsi, lors du renouvellement de l'inscription, 262 membres ont mentionné ne pas avoir effectué leurs heures de formation obligatoires.

En vertu du Règlement, la secrétaire de l'Ordre a transmis aux membres visés un avis leur accordant 60 jours supplémentaires pour effectuer les heures de formation continue manquantes. Les membres n'ayant pas rempli cette condition dans le délai requis verront leur attestation pour manipulations articulaires ou vertébrales suspendue au cours du prochain exercice.

PERSONNEL DE L'OPPQ

PRÉSIDENTE

- **M. Denis Pelletier**, pht
Président

DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

- **M^e Claude Laurent**, notaire
Directeur général et secrétaire (jusqu'au 8 août 2018)
- **M^e Marie-France Salvas**, avocate
Directrice générale et secrétaire
(à compter du 17 septembre 2018)
- **M^{me} Sophie Dumont**
Adjointe au secrétariat général
- **M^{me} Caroline Forant**
Adjointe à la présidence et à la direction générale

ADMISSION

- **M. Uriel Pierre**, pht
Secrétaire adjoint à l'admission
- **M^{me} Julie Desrosiers**
Adjointe à l'admission

SERVICES JURIDIQUES

- **M^e Marie-France Salvas**, avocate
Directrice des Services juridiques
et secrétaire du conseil de discipline
(jusqu'au 16 septembre 2018)
- **M^e Daphné Thériault De Carufel**, avocate
Conseillère juridique et secrétaire adjointe du conseil
de discipline (jusqu'au 16 septembre 2018)
Conseillère juridique et secrétaire du conseil
de discipline (à compter du 17 septembre 2018)
- **M^{me} Julie Dubuc**
Adjointe aux Services juridiques
(jusqu'au 16 septembre 2018)
Secrétaire adjointe du conseil de discipline
(à compter du 17 septembre 2018)

BUREAU DU SYNDIC

- **M^{me} Louise Gauthier**, pht
Syndique
- **M^{me} Geneviève Angers**, T.R.P.
Syndique adjointe (à compter du 3 décembre 2018)
- **M. Jean-Philippe Boivin**, pht
Syndic adjoint
- **M^{me} Diane Breton**, pht
Syndique adjointe
- **M^{me} Judith Brillant**, T.R.P.
Syndique adjointe
- **M. Régis Paillé**, T.R.P.
Syndic adjoint
- **M^{me} Lise Tremblay**
Adjointe

DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN PROFESSIONNELS

(Développement et qualité de l'exercice
jusqu'au 6 juillet 2018)

- **M^{me} Sandy Sadler**, pht
Directrice du développement et
du soutien professionnels
- **M^{me} Geneviève Angers**, T.R.P.
Chargée de projets (jusqu'au 2 décembre 2018)
- **M^{me} Mélanie Benoit**, T.R.P.
Chargée de projets
- **M^{me} Marjolaine Lajoie**, pht
Chargée de projets (jusqu'au 8 février 2019)
- **M. Bruno Trudel**, pht
Chargé de projets
- **M^{me} Sylvie Bérard**
Adjointe à la Direction du développement
et du soutien professionnels
- **M^{me} Rosane Bigras**
Adjointe à la Direction du développement
et du soutien professionnels

INSPECTION PROFESSIONNELLE (Développement et qualité de l'exercice jusqu'au 6 juillet 2018)

- **M. Patrick Doiron-Cadrin**, pht
Courtier en connaissances (à compter du 9 avril 2018) et
Directeur de l'inspection professionnelle
(à compter du 17 septembre 2018)
- **M^{me} Justine Couturier-Des Rochers**, T.R.P.
Inspectrice, chargée de dossiers puis
Coordonnatrice à l'inspection
(à compter du 12 septembre 2018)
- **M^{me} Geneviève Angers**, T.R.P.
Inspectrice (jusqu'au 2 décembre 2018)
- **M^{me} Yolanda Baggio**, pht
Inspectrice
- **M^{me} Mélanie Benoit**, T.R.P.
Inspectrice (jusqu'au 14 décembre 2018)
- **M^{me} Marie-Josée Gagnon**, pht
Inspectrice
- **M^{me} Isabelle Lapierre**, pht
Inspectrice
- **M^{me} Hélène Simard**, T.R.P.
Inspectrice
- **M. Bruno Trudel**, pht
Inspecteur
- **M^{me} Karine Éthier**
Adjointe

COMMUNICATIONS

- **M^{me} Emmanuelle Giraud**
Directrice des communications et des affaires publiques
(du 7 mai 2018 au 15 octobre 2018)
- **M^{me} Sandra Chabannel**
Conseillère en communication interne
- **M^{me} Marie-Claude Clermont**
Conseillère en communication interne
(du 18 avril 2018 jusqu'au 11 janvier 2019)
- **M^{me} Marine Pannier**
Conseillère en communication Web et réseaux sociaux
(jusqu'au 19 février 2019)

SERVICES ADMINISTRATIFS

- **M^{me} Dominique Serre**
Directrice des Services administratifs
- **M^{me} Helene Brosseau**
Réceptionniste-secrétaire
- **M^{me} Lyne L'Archevêque**
Adjointe administrative

États financiers

31 MARS 2019



68 **Rapport de l'auditeur indépendant**

États financiers

70 RÉSULTATS

71 BILAN

72 ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

73 FLUX DE TRÉSORERIE

74 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

79 **Renseignements complémentaires**

80 ***Annexe requise en vertu du Règlement
sur le rapport annuel d'un ordre professionnel***

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'**ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations — informations comparatives redressées

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été redressées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mazars, S.E.N.C.R.L.*¹

Montréal, le 14 juin 2019

¹ Par CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A111096

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE					2019 TOTAL	2018 TOTAL REDRESSÉ (note 3)
	FONDS D'ADMINISTRATION	FONDS DE RECHERCHE	FONDS SPÉCIAL	FONDS DE STABILISATION DES PRIMES	FONDS DE PRÉVENTION		
PRODUITS							
Cotisations professionnelles	4 104 293 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	4 104 293 \$	3 942 461 \$
Contributions des membres	–	124 855	–	–	–	124 855	120 720
Revenus d'inscription	102 045	–	–	–	–	102 045	99 546
Formation continue	978 373	–	–	–	–	978 373	669 532
Attestation de manipulation	13 200	–	–	–	–	13 200	16 025
Amendes	193 116	–	–	–	–	193 116	259 069
Exercice en société	45 764	–	–	–	–	45 764	30 550
Étude de dossiers	51 736	–	–	–	–	51 736	49 429
Congrès et symposiums	79 433	–	–	–	–	79 433	265 848
Intérêts	47 233	–	–	2 325	241	49 799	39 456
Publicité	73 538	–	–	–	–	73 538	57 534
Administration	29 967	–	–	–	–	29 967	28 491
Location	59 318	–	–	–	–	59 318	40 295
Ristournes	68 181	–	–	105 284	–	173 465	87 666
	5 846 197	124 855	–	107 609	241	6 078 902	5 706 622
CHARGES (ANNEXE A)							
Comité exécutif et conseil d'administration	59 154	–	–	–	–	59 154	69 460
Administration générale	1 700 470	–	–	–	–	1 700 470	2 072 249
Bureau de la présidence	205 076	–	–	–	–	205 076	194 146
Développement professionnel	1 113 256	–	–	–	–	1 113 256	855 055
Congrès et symposiums	86 735	–	–	–	–	86 735	203 196
Inspection professionnelle	534 305	–	–	–	–	534 305	438 985
Secrétariat général	581 714	–	–	–	–	581 714	491 076
Bureau du syndic	788 275	–	–	–	–	788 275	756 902
Communications	315 568	–	–	–	–	315 568	316 796
Fonds de recherche	–	102 398	–	–	–	102 398	121 641
Conseil de discipline	117 329	–	–	–	–	117 329	49 922
	5 501 882	102 398	–	–	–	5 604 280	5 569 428
Excédent des produits sur les charges	344 315 \$	22 457 \$	– \$	107 609 \$	241 \$	474 622 \$	137 194 \$

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN

AU 31 MARS 2019

	PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE						
	FONDS D'ADMINISTRATION	FONDS DE RECHERCHE	FONDS SPÉCIAL	FONDS DE STABILISATION DES PRIMES	FONDS DE PRÉVENTION	2019 TOTAL	2018 TOTAL REDRESSÉ (note 3)
ACTIF							
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	346 033 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	346 033 \$	302 249 \$
Placements temporaires (note 4)	4 180 348	–	–	–	–	4 180 348	3 455 999
Débiteurs (note 5)	306 216	–	–	–	–	306 216	243 345
Ristournes à recevoir	24 836	–	–	105 284	–	130 120	38 122
Dépôts – La Capitale assurances générales inc.	–	–	–	–	18 135	18 135	17 416
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	250 000	–	–	–	–	250 000	250 000
Frais payés d'avance	154 612	–	–	–	–	154 612	125 884
À recevoir du (dû au) fonds d'administration	(810 893)	183 948	626 945	–	–	–	–
À recevoir du (dû au) fonds de stabilisation des primes	–	–	–	(105 284)	105 284	–	–
	4 451 152	183 948	626 945	–	123 419	5 385 464	4 433 015
DÉPÔTS – LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	–	–	–	150 000	–	150 000	150 000
PLACEMENTS (note 6)	750 000	–	–	–	–	750 000	750 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	424 500	–	–	–	–	424 500	384 640
ACTIFS INCORPORELS (note 8)	126 174	–	–	–	–	126 174	105 947
	5 751 826 \$	183 948 \$	626 945 \$	150 000 \$	123 419 \$	6 836 138 \$	5 823 602 \$
PASSIF							
PASSIF À COURT TERME							
Créditeurs (note 9)	979 946	35 750	–	–	–	1 015 696	775 538
Dû à l'Office des professions du Québec	175 392	–	–	–	–	175 392	150 309
Primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur	214 206	–	–	–	–	214 206	245 904
Cotisations et autres produits perçus d'avance	3 228 847	90 720	–	–	–	3 319 567	3 151 825
	4 598 391	126 470	–	–	–	4 724 861	4 323 576
AVANTAGE INCITATIF RELATIF AU BAIL	169 480	–	–	–	–	169 480	32 851
	4 767 871	126 470	–	–	–	4 894 341	4 356 427
ACTIF NET							
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	550 674	–	–	–	–	550 674	490 587
NON AFFECTÉ	433 281	–	–	–	123 419	556 700	133 069
AFFECTATIONS EXTERNES	–	57 478	–	–	–	57 478	35 021
AFFECTATIONS INTERNES	–	–	626 945	150 000	–	776 945	808 498
	983 955	57 478	626 945	150 000	123 419	1 941 797	1 467 175
	5 751 826 \$	183 948 \$	626 945 \$	150 000 \$	123 419 \$	6 836 138 \$	5 823 602 \$

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	FONDS D'ADMINISTRATION		PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE				2019 TOTAL	2018 TOTAL
	INVESTI EN IMMOBILISATION	NON GREVÉ D'AFFECTATION	FONDS DE RECHERCHE	FONDS SPÉCIAL	FONDS DE STABILISATION	FONDS DE PRÉVENTION		
SOLDE DE FONDS AU DÉBUT								
Déjà établi	490 587 \$	155 169 \$	35 021 \$	626 945 \$	150 000 \$	31 553 \$	1 489 275 \$	1 352 806 \$
Redressement sur les exercices antérieurs (note 3)	-	(22 100)	-	-	-	-	(22 100)	(22 825)
Redressé	490 587	133 069	35 021	626 945	150 000	31 553	1 467 175	1 329 981
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(79 219)	423 534	22 457	-	107 609	241	474 622	137 194
Investissement en immobilisations	139 306	(139 306)	-	-	-	-	-	-
Virements interfonds et affectation interne (note 12)	-	15 984	-	-	(107 609)	91 625	-	-
SOLDE DE FONDS À LA FIN	550 674 \$	433 281 \$	57 478 \$	626 945 \$	150 000 \$	123 419 \$	1 941 797 \$	1 467 175 \$

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	474 622 \$	137 194 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	56 847	62 895
Amortissement de l'avantage incitatif au bail	(6 276)	(7 490)
Amortissement des actifs incorporels	27 547	223 216
	552 740	415 815
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	217 688	47 094
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	770 428	462 909
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(96 707)	(349 555)
Acquisition d'actifs incorporels	(47 774)	(84 907)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(144 481)	(434 462)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation de l'avantage incitatif au bail	142 905	33 938
Flux de trésorerie liés à l'activité de financement	142 905	33 938
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	768 852	62 385
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 775 664	3 713 279
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	4 544 516 \$	3 775 664 \$

Les opérations sans effet sur la trésorerie comprennent l'avantage incitatif relatif au bail pour une valeur comptable de 142 905 \$ (33 938 \$ en 2018).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements temporaires et la portion à court terme des dépôts de La Capitale assurances générales inc.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2019

1 Identification et secteur d'activité

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (« l'Ordre ») a été constitué en vertu du *Code des professions* sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale responsabilité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par ses statuts, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du *Manuel de CPA Canada — Comptabilité*, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

COMPTABILITÉ PAR FONDS

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds.

FONDS D'ADMINISTRATION

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées.

Les charges de ce fonds sont présentées par fonction à l'état des résultats. Les charges imputées à chaque fonction y sont directement attribuables et aucune ventilation de charges n'est effectuée entre les différentes fonctions présentées à l'état des résultats.

FONDS DE RECHERCHE

Le fonds de recherche est constitué par l'affectation d'une portion des cotisations professionnelles qui est spécifiquement désignée au versement de bourses et de subventions aux membres qui se sont distingués dans la recherche clinique.

FONDS SPÉCIAL

Le fonds spécial a été constitué par l'affectation interne de surplus d'opérations de l'Ordre dans le but de faire face à des éventualités. L'utilisation de ces affectations internes doit faire l'objet d'approbation par le conseil d'administration.

PROGRAMME D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

L'Ordre a signé un contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres avec La Capitale assurances générales inc. échéant le 31 mars 2019. En vertu de ce programme, les membres versent la prime d'assurance requise en même temps que leur cotisation professionnelle.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle », laquelle prévoit les modalités de gestion du programme d'assurance. Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019. Pour garantir la stabilité des primes futures, un fonds de stabilisation des primes a été constitué depuis le 1^{er} avril 2006 à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts effectués par l'Ordre. L'Ordre s'est engagé à maintenir un minimum de 150 000 \$ dans ce fonds, montant soumis aux risques d'assurance. Le programme d'assurance est également assorti d'un fonds de prévention, lequel est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis aux risques d'assurance. Ce fonds est constitué à même les surplus d'opération d'assurance et des intérêts du fonds de stabilisation des primes lorsque ce dernier a atteint la somme de 150 000 \$ ainsi que des intérêts propres à ce fonds et des dépôts de l'Ordre. Le solde de ce fonds est remboursable à l'Ordre sur demande.

Les fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale assurances générales inc. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, diminué de 0,5 %. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

FONDS DE STABILISATION DES PRIMES

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges ayant fait l'objet d'affectations internes.

FONDS DE PRÉVENTION

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges non affectés.

CONSTATATION DES PRODUITS

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation de ses apports.

Selon cette méthode :

Les apports non affectés à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des fins spécifiques pour lesquels un fonds existe sont constatés à titre de produits du fonds correspondant lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des fins spécifiques, mais dont l'affectation ne vise pas un fonds existant, sont reportés et constatés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres de l'Ordre en assemblée générale ainsi que toute cotisation spéciale. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2019 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

Les amendes sont constatées lorsqu'elles deviennent exigibles et une provision est constatée si leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré.

Les revenus de placement et les ristournes sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des ristournes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs, du montant dû à l'Office des professions du Québec et des primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements temporaires des dépôts à La Capitale assurances générales inc. et des placements à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur, si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements à court terme ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois à compter de la date d'acquisition et la portion court terme des dépôts de La Capitale assurances générales inc.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes :

	PÉRIODES
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail (12 ans)

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

AVANTAGE INCITATIF RELATIF AU BAIL

L'avantage incitatif relatif au bail est comptabilisé au coût et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail au moment où les avantages ont été acquis, soit 12 ans. L'amortissement est porté en diminution du loyer.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, l'évaluation de la juste valeur des placements, la détermination de la provision pour créances douteuses ainsi que l'amortissement de l'avantage incitatif relatif au bail.

VENTILATION DES FRAIS INDIRECTS

Les frais indirects directement liés à une activité sont attribués à cette activité en fonction d'une clé de répartition qui correspond au prorata du nombre d'employés dans chacune des activités.

3 Redressement sur les exercices antérieurs

Au cours de l'exercice, l'Ordre a constaté une erreur dans la démarcation des revenus d'exercice en société. Les revenus étaient comptabilisés dans les autres comptes clients l'année où les déclarations ont été produites alors que ceux-ci devaient être comptabilisés dans les revenus perçus d'avance.

Le redressement a eu pour effet de réduire de 22 875 \$ le solde d'ouverture au 1^{er} avril 2018 de l'actif net du fonds d'administration non grevé d'affectation interne reflétant ainsi la correction des revenus d'exercice en société pour les 31 mars 2017 et 2016.

Le redressement a également eu pour effet de réduire de 22 100 \$ les débiteurs — autres comptes clients et d'augmenter de 725 \$ les revenus en exercice du 31 mars 2018. Le redressement vient réduire de 22 100 \$ le solde d'ouverture au 1^{er} avril 2019 de l'actif net du fonds d'administration non grevé d'affectation interne. Les variations à l'état des flux de trésorerie ont été reflétées dans la variation nette des éléments hors trésorerie.

4 Placements temporaires

	2019	2018
Certificat de placement garanti portant intérêt au taux annuel de 1,35 %, sans échéance (1,05 % en 2018)	4 180 348 \$	3 455 999 \$

5 Débiteurs

	2019	2018
Amendes disciplinaires à recevoir	304 856 \$	225 114 \$
Provision pour mauvaises créances	(40 136)	—
	264 720	225 114
Autres sommes à recevoir	41 496	18 231
	306 216 \$	243 345 \$

6 Placements

	2019	2018
Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux variant entre 1,15 % et 2,83 %, échéant entre juin 2019 et juin 2023 (1,15 % et 2,25 % en 2018)	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	250 000	250 000
	750 000 \$	750 000 \$

7 Immobilisations corporelles

			2019	2018
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier de bureau	425 209 \$	149 111 \$	276 098 \$	285 824 \$
Matériel informatique	119 348	60 646	58 702	55 622
Améliorations locatives	95 711	6 011	89 700	43 194
	640 268 \$	215 768 \$	424 500 \$	384 640 \$

8 Actifs incorporels

			2019	2018
	COÛT	AMORTISSEMENT CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Site Web	110 138 \$	20 063 \$	90 075 \$	93 536 \$
Logiciels	92 187	56 088	36 099	12 411
	202 325 \$	76 151 \$	126 174 \$	105 947 \$

9 Crédoiteurs

	2019	2018
Comptes fournisseurs et frais courus	286 644 \$	165 677 \$
Salaires et vacances à payer	249 763	235 011
Taxes de vente	476 741	372 055
Sommes à remettre à l'État	2 548	2 795
	1 015 696 \$	775 538 \$

10 Instruments financiers

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant,

l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'Ordre est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'Ordre l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

11 Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 2 585 668 \$ et les versements au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2020	310 563 \$
2021	311 615
2022	322 138
2023	210 257
2024 et suivantes	1 431 095
	2 585 668 \$

12 Virements interfonds et affectation interne

Au cours de l'exercice, un montant de 107 609 \$ (15 811 \$ en 2018) au titre des revenus de placement et des ristournes a été transféré du fonds de stabilisation des primes au

fonds de prévention et un montant de 15 984 \$ (74 859 \$ en 2018) a été transféré du fonds de prévention au fonds d'administration.

13 Rémunération versée

	2019
DIRECTION GÉNÉRALE	
Salaire	110 521 \$
REÉR	6 214
Assurance collective	5 168
	121 903
PRÉSIDENTE DE L'ORDRE	
Salaire	148 976
REÉR	8 535
Logement	16 272
Assurance collective	1 402
	175 185
ADMINISTRATEURS ÉLUS ET NOMMÉS	
Jetons	29 370
	326 458 \$

14 Ventilation des frais indirects

Les montants des frais indirects ont été ventilés comme suit :

	2019	
Admission	77 855 \$	9 %
Inspection professionnelle	192 277	21
Exercice de la profession	75 495	8
Formation continue	88 470	10
Bureau du syndic	168 684	18
Conseil de discipline	34 209	3
Infractions des non-membres	7 077	1
Conseil, comité et assemblée	23 592	2
Communications	117 961	13
Autres	134 475	15
	920 095 \$	100 %

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

	2019	2018
ANNEXE A — CHARGES — FONDS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	2 878 580 \$	2 677 433 \$
Honoraires professionnels	509 439	542 933
Formateurs	472 351	283 274
Loyer	391 368	466 301
Frais informatiques	208 460	239 404
Intérêts et frais bancaires	131 376	109 586
Jetons de présence	108 435	90 340
Alliance canadienne	108 327	102 287
Frais de déplacement et de séjour	106 001	107 914
Frais de congrès	86 735	203 196
Location d'équipements et de salles	59 349	42 293
Amortissement des immobilisations corporelles	56 847	62 895
Frais de poste	53 702	38 357
Mauvaises créances (recouvrées)	40 136	(9 853)
Photocopies	34 337	26 051
Publicité et promotion	33 681	31 459
Conseil interprofessionnel du Québec	32 007	31 856
Amortissement des actifs incorporels	27 547	223 216
Publications	27 247	27 888
Formation du personnel	25 038	15 845
Fournitures de bureau	24 088	21 561
Frais de télécommunication	20 762	19 374
CNESST et normes du travail	17 700	17 399
Autres charges	16 245	9 280
Rapport annuel	10 388	4 054
Entretien et réparations	7 477	9 499
Assurances	5 905	5 764
Imprimerie	3 634	14 227
Dons et commandites	3 250	2 250
Bourses et distinctions honorifiques	1 470	2 471
Frais de déménagement	–	29 233
	5 501 882 \$	5 447 787 \$

ANNEXE REQUISE EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL* (non auditée)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

PRODUITS

Cotisation annuelle	4 132 613 \$
Cotisations — fonds de recherche	124 855
Exercice en société	45 764
Produit issu de l'admission	130 436
Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle	105 284
Activités relatives à la formation continue	1 075 453
Activités relatives à la discipline	168 116
Infractions commises par des non-membres	25 000
Activités relatives aux services aux membres	68 181
Vente ou location de biens et de services	128 430
Intérêts et revenus de placement	49 799
Autres produits	24 971
	6 078 902 \$

CHARGES

Activités — admission	
Salaires et charges sociales	285 996 \$
Jetons de présence	12 720
Honoraires	9 095
Frais de déplacement	18 133
Frais bancaires	105 101
Quote-part des frais indirects	77 854
	508 899
Activités du comité de la formation	
Jetons de présence	1 050
Frais de déplacement	456
	1 506
Activités relatives à l'inspection professionnelle	
Salaires et charges sociales	513 238
Jetons de présence	35 545
Honoraires	2 681
Frais de déplacement	15 500
Quote-part des frais indirects	192 277
	759 241

ANNEXE REQUISE EN VERTU DU *RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL* (non auditée) (suite)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

CHARGES (suite)

Normes et soutien à l'exercice de la profession

Salaires et charges sociales	284 633
Revue <i>Physio-Québec</i>	23 486
Jetons de présence	10 640
Honoraires	32 171
Frais de déplacement	4 547
Quote-part des frais indirects	75 494
	430 971

Activités relatives à la formation continue

Salaires et charges sociales	213 393
Formateurs	472 352
Programme — droits d'auteur	23 477
Location de salles	47 449
Congrès et colloques	86 735
Quote-part des frais indirects	88 471
	931 877

Activités relatives au Bureau du syndic

Salaires et charges sociales	504 414
Contentieux	269 861
Honoraires — experts	14 106
Frais de déplacement et d'investigation	8 915
Quote-part des frais indirects	168 684
	965 980

Activités du comité de révision (syndic)

Jetons et déplacements	309
------------------------	-----

Conseil de discipline

Salaires et charges sociales	81 689
Jetons de présence	18 810
Honoraires	11 960
Conseil de discipline	8 787
Quote-part des frais indirects	34 209
	155 455

Infractions commises par des non-membres

Salaires et charges sociales	16 369
Contentieux	82 879
Frais d'investigation	13 520
Quote-part des frais indirects	7 078
	119 846

ANNEXE REQUISE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL (non auditée) (suite)

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

CHARGES (suite)

Conseil d'administration, comité exécutif et AGA

Salaires et charges sociales	183 702
Jetons de présence	29 370
Frais de déplacement	51 158
Vérification comptable	21 094
Quote-part des frais indirects	23 592
	308 916

Communications

Salaires et charges sociales	226 950
Publicité et promotion	35 187
Rapport annuel	10 388
Dons et commandites	3 250
Site Web	32 967
Quote-part des frais indirects	117 961
	426 703

Services aux membres

Bourses et subventions	78 897
Frais de gestion	24 971
	103 868

Conseil interprofessionnel du Québec

Contribution	32 007
--------------	--------

Autres charges

Salaires et charges sociales	486 666
Contentieux	20 843
Honoraires	29 262
Alliance canadienne	108 327
Frais de déplacement	817
Mauvaises créances	40 136
Location de salles	11 900
Frais bancaires	26 275
Quote-part des frais indirects	134 476
	858 702

5 604 280 \$



© ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

ÉDITION

Service des communications

AUTEURS

Personnel de l'Ordre et membres des comités

COORDINATION DE LA PRODUCTION

Sandra Chabanel, coordonnatrice aux communications

RÉVISION ET CORRECTION D'ÉPREUVES

Hélène Morin

CONCEPTION GRAPHIQUE ET PRODUCTION

Uzin3 | communicateurs graphiques

IMPRESSION

Deschamps Impression

Dépôt légal — 3^e trimestre 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec et du Canada

ISSN 1708-2110 (imprimé)

ISSN 1708-2129 (en ligne)



7151, rue Jean-Talon Est, bureau 700, Anjou (Québec) H1M 3N8



514 351-2770 ou sans frais 1 800 361-2001



514 351-2658



physio@oppq.qc.ca



oppq.qc.ca



[ordre.physiotherapie.quebec](https://www.facebook.com/ordre.physiotherapie.quebec)



[oppqformation](https://www.facebook.com/oppqformation)



[oppqpresident](https://www.facebook.com/oppqpresident)



[@OPPQPresident](https://twitter.com/OPPQPresident)



Sous Denis Pelletier